

AUJOURD'HUI

Éditorial

M. Claude Ryan est prêt à sauver le lac Meech mais pas à n'importe quel prix. L'éditorial de Gilles Lesage. Page A-8

Idées

De larges extraits du jugement de la Cour suprême du Canada sur les écoles de l'Alberta. Page A-9



Le monument de Dollard au parc Lafontaine signé Laliberté.

Laliberté

des monuments

Le Musée des beaux-arts de Montréal présente à compter de vendredi prochain une importante rétrospective des œuvres du sculpteur Alfred Laliberté dont plusieurs bronzes rehaussent les monuments publics les plus connus de Montréal. Page C-1



Emir Kusturica

Emir Kusturica
cinéaste total

S'il ne fallait voir qu'un seul film cette année proclame la publicité, ce devrait être *Le Temps des gitans*. C'est aussi l'avis de France Lafuste qui a interviewé le jeune cinéaste yougoslave (page C-1) et Robert Lévesque qui signe la critique de son merveilleux film. Page C-7

Contre l'amnésie

Dans sa retraite de La Renardière, Marcel Rioux poursuit sa réflexion sur l'évolution du Québec. Paul-André Comeau a rencontré l'auteur d'*Un peuple dans le siècle*. Page D-1

Marine Industrie
a assez écopé

La rationalisation des chantiers maritimes québécois est achevée, c'est maintenant au tour des autres provinces de faire leur part, selon le ministre Benoît Bouchard. Page B-1

Le Brésil aux
soins intensifs

Le nouveau président brésilien a annoncé tout un train de mesures très dures pour enrayer l'inflation. Page B-1

Ottawa songe au dépistage obligatoire de drogue et d'alcool dans le transport

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA veut instaurer le dépistage obligatoire des drogues dans tous les secteurs clés de l'industrie du transport, une mesure qui toucherait le quart de million de travailleurs qui conduisent les autobus et les camions du pays ou qui sont associés au transport maritime et aérien. Le gouvernement fédéral veut également imposer à tous ces travailleurs un régime aussi sévère en

matière de consommation d'alcool que celui des pilotes d'avion, à savoir l'obligation de cesser de consommer de l'alcool au moins huit heures avant d'entrer au travail.

Mais alors que le ministre des transports Doug Lewis invoque la sécurité du public pour justifier une stratégie qui a immédiatement fait sursauter les syndicats et la Commission des droits de la personne, les chiffres sur lesquels il appuie sa démarche ne correspondent pas à l'image d'une industrie aux prises avec les symptômes avant-coureurs d'une

épidémie de drogue.

Au contraire, selon une étude réalisée pour le compte du ministère auprès de 18 000 employés des transports, lorsque ces travailleurs consomment une drogue au travail ou juste avant de s'y présenter, ce sont généralement des médicaments : sirop contre la toux, le rhume, la sinusite et les allergies.

Pour ce qui est de l'alcool, le relevé fait état de moins de 5 % des travailleurs du transport qui auraient pris une consommation pendant le travail au cours du dernier

mois; une proportion qui tombe à 2 % ou moins pour les pilotes d'avions, les contrôleurs aériens et les chauffeurs d'autobus et de camions.

Mais la même étude soutient que les « gueules de bois », qui résultent d'une forte consommation d'alcool pendant les heures de loisir, causent un affaiblissement tout aussi conséquent des facultés de ces travailleurs.

Quant aux drogues illicites, elles sont finalement peu répandues. Moins de 1 % des travailleurs en consomment au travail. Et de ces dro-

gues, c'est le cannabis qui est le plus en demande.

Le projet fédéral de dépistage des drogues a été dévoilé avec moulttes précautions, un vendredi midi... le moment par excellence pour ne pas attirer beaucoup d'attention à Ottawa, et avec « experts » à l'appui pour préparer le terrain de la conférence de presse du ministre.

Doug Lewis y a souligné à plusieurs reprises que le dépistage n'est qu'une des composantes de sa stratégie de lutte contre les drogues et

Voir page A-10: Ottawa

Gorbatchev donne 3 jours à la Lituanie

d'après AFP et Reuter

MOSCOU — Mikhaïl Gorbatchev a lancé hier un ultimatum au président de la nouvelle République indépendante de Lituanie, M. Vytautas Landsbergis, lui donnant un délai de trois jours pour répondre au télégramme qu'il lui a envoyé, hier, et dans lequel il lui demande d'appliquer la résolution adoptée jeudi par le Congrès des députés du peuple, qui déclarait que la proclamation lituanienne d'indépendance « n'a pas force de loi ».

Le télégramme, sec et laconique, a été diffusé par l'agence TASS, hier. « Voici le texte de la résolution adoptée par le Congrès des députés. Communiquez-moi dans un délai de trois jours les mesures prises pour la réalisation de cette résolution », écrit M. Gorbatchev dans ce télégramme de trois lignes.

Le président soviétique ne dit pas ce qu'il envisage de faire, si la réponse du dirigeant lituanien ne le satisfait pas. Le Congrès des députés a chargé, dans sa résolution de jeudi, M. Gorbatchev de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la Constitution sur le territoire lituanien.

M. Landsbergis, qui a été élu dimanche président du Parlement lituanien, avait répondu dès jeudi soir au Congrès des députés soviétiques, dans une interview à la télévision de Vilnius, estimant qu'il s'agissait d'une décision prise par un « pays étranger qui n'a pas d'effet en Lituanie ».

L'agence TASS n'a rendu compte Voir page A-10: Gorbatchev



PHOTO CP

Mulroney à Mexico

Brian Mulroney s'est entretenu longuement avec le président du Mexique Carlos Salinas de Gortari dans les jardins du palais présidentiel à Mexico, hier, après que les deux hommes eurent signé plusieurs ententes bilatérales canado-mexicaines. Page 2

Parizeau déclarerait l'indépendance par référendum à son second mandat

Pierre O'Neill

SI LE PARTI QUÉBÉCOIS prenait le pouvoir aux prochaines élections, il pourrait attendre d'avoir obtenu un second mandat des Québécois, avant de tenir un référendum sur l'accession du Québec à la souveraineté politique.

Devant quelques centaines d'hommes d'affaires de la Rive-Sud de Montréal, M. Jacques Parizeau a expliqué hier qu'un gouvernement issu du PQ sur la base d'un programme souverainiste aurait le mandat d'amorcer avec le fédéral, aussitôt élu, les négociations devant mener le Québec au désengagement de la fédération canadienne. Négociations dont les conclusions seraient sanctionnées par un référendum. « Est-ce ce sera à la fin du premier mandat ou au début du second mandat ? Je ne sais pas. Et je n'ai surtout pas le goût de me lier les mains à l'avance ».

C'est la première fois que le chef péquiste fournit des précisions sur les modalités d'accession à la souveraineté, rappelant ainsi la stratégie étapiste mise de l'avant par le PQ en 1976 sous la direction de René Lévesque. Et qui s'était fait élire sur l'engagement d'être d'abord un bon gouverneur.

Conférencier du dîner de l'Association des gens d'affaires de Saint-Hubert, le président du PQ a par ail-



Jacques Parizeau

leurs commenté les affrontements survenus cette semaine entre élèves francophones, allophones et anglophones d'une école de Laval. M. Parizeau qui s'est dit également troublé par les manifestations de mépris des militants de l'APEC, (l'Association pour la protection de l'anglais au Canada), qui ont foulé des pieds le drapeau du Québec, devant les caméras de la télévision. « Aux Québécois francophones, je ne peux que dire ceci : Ne cédez pas à la provocation. Nous sommes à discuter avec le Ca-

nada anglais, dont l'immense majorité des gens s'opposent à nous sur des questions de principes qui sont parfaitement honorables. Discutons cela dans le calme ».

Quant à savoir si la décision de retarder le référendum à un second mandat ne créerait pas l'instabilité politique, c'est une prétention que M. Parizeau rejette sur le ton de la fermeté. Il voit beaucoup plus de risques d'instabilité politique dans les tergiversations, hésitations et cachettes du premier ministre Bourassa, qui évoque des superstructures et des institutions supranationales, tout en refusant d'en préciser la substance. Et qui encourage ses députés à dévoiler publiquement leur état d'âme contradictoires sur la faisabilité de la souveraineté. « Incertitude pour incertitude ».

À un journaliste qui lui soulignait le clair-obscur d'une stratégie péquiste dont on ne peut connaître le calendrier des étapes décisives et à un autre qui lui faisait remarquer que sans le mandat d'un référendum, sa position de négociateur s'en trouverait affaiblie vis-à-vis Ottawa, le chef du PQ a répliqué vigoureusement : « J'ai un mandat. On se présentera devant l'électorat en disant que nous voulons réaliser la souveraineté. Je me servirai, pour amener le fédéral à la table de négociations, de toutes espèces d'instruments politiques légitimes, comme des référendums sectoriels. On a ja-

Voir page A-10: Parizeau

Des rumeurs de fraudes électorales planent sur l'Allemagne de l'Est

d'après AFP

BERLIN-EST — À la veille des premières élections libres dans l'histoire de la République démocratique allemande, des partis de droite ont accusé hier l'ancienne police politique communiste (STASI) de préparer une fraude électorale de grande ampleur, en se servant des identités multiples de ses nombreux ex-agents.

Simultanément, le Parti du socialisme démocratique (ex-communiste) a lancé, lors de son dernier meeting électoral, un vibrant appel à la préservation des avantages sociaux, menacés par l'unification du parent pauvre est-allemand avec la riche République fédérale.

Sept partis est-allemands de la région de Thuringe, dans le sud-ouest de la RDA, ont accusé des éléments de la STASI de préparer une fraude lors des élections générales de demain, a rapporté l'agence est-allemande ADN.

Dans un communiqué publié à Erfurt (Thuringe), les partis font état de « rumeurs allant s'amplifiant » et de « soupçons fondés ».

Voir analyse Page 4

selon lesquels la STASI, officiellement dissoute, prépare depuis longtemps une fraude visant à saboter les premières élections libres de l'histoire du pays.

Environ 20 % des suffrages exprimés pourraient être faussés par le fait que la plupart des anciens collaborateurs de la STASI disposaient de plusieurs identités, et donc de plusieurs cartes d'identité leur permettant de voter plusieurs fois, selon le communiqué cité par ADN.

Le communiqué est signé des directions régionales de la Fédération des libéraux, des trois partis conservateurs unis au sein de l'Alliance pour l'Allemagne (CDU, Renouveau démocratique et DSU), du Parti social-démocrate (SPD), du parti Vert et du Nouveau Forum.

Par ailleurs, le président du Parti du socialisme démocratique (PDS, parti communiste renoué), Gregor Gysi, a fait hier un dernier plaidoyer pour la défense des droits sociaux des Allemands

Voir page A-10: Des rumeurs

Gilbert Laroche

L'imaginaire technocratique

Une étude passionnante sur le rapport entre la science et l'imaginaire, entre l'objectivité et la subjectivité. Une analyse de la fonction symbolique de la technique dans l'imaginaire de l'homme moderne.

Vol. de 448 pages - 29,95\$

LE CHOIX



BORÉAL



Nouvelles ententes Canada-Mexique sur l'extradition et la lutte contre la drogue

MEXICO (PC) — Le premier ministre Mulroney a déclaré, hier, à Mexico, qu'avec la signature de 10 accords bilatéraux touchant un large éventail de domaines, depuis l'extradition jusqu'à la coopération dans la lutte contre les drogues, le Mexique et le Canada entamaient de nouveaux rapports dynamiques.

Effectuant une visite d'État de trois jours au Mexique, M. Mulroney a annoncé la signature de tels accords après une rencontre privée de deux heures avec le président Carlos Salinas de Gortari, dans les jardins de la résidence officielle du président.

Les deux hommes se sont si bien entendus que, pour la dernière portion de leurs échanges, M. Mulroney et M. Salinas, 41 ans, détenteur d'un doctorat de Harvard et élu en 1988, ont refusé la collaboration d'adjoints et de conseillers.

Par la suite, dans un salon de la résidence présidentielle, les deux hom-

mes ont indiqué aux journalistes que les relations entre le Mexique et le Canada entraient dans une nouvelle ère.

M. Mulroney de dire : « Nous partageons la certitude qu'en réformant nos économies et en les ouvrant au monde, les Mexicains aussi bien que les Canadiens bénéficieront du dynamisme et de l'efficacité d'une économie globale s'intégrant rapidement ».

En espagnol, M. Salinas a répondu que la rencontre marquait « un nouveau tournant dans nos relations ».

Les accords, a dit le premier ministre, parallèlement à la population du Mexique qui devrait atteindre les 100 millions avant la fin du siècle et à l'ouverture économique favorisée par M. Salinas, créeront de nouvelles occasions d'affaires intéressantes pour les Canadiens.

Ces accords démontrent bien « que le Mexique et le Canada entament une nouvelle relation dyna-

mique qui préparera les deux pays à affronter les défis des années 1990 », a-t-il ajouté.

L'an dernier, la valeur du commerce bilatéral entre les deux pays a été d'environ 2,2 milliards \$.

M. Mulroney et sa femme Milla avaient quitté Ottawa pour Mexico, jeudi soir.

Au début de la journée, hier, M. Mulroney a été reçu comme un héros à l'hôtel de ville avant d'être fait citoyen d'honneur de Mexico. Le maire de la capitale, M. Manuel Camacho Solís, a loué M. Mulroney pour sa brillante carrière politique et a déclaré que le Canada jouait un rôle de premier plan chez les pays industrialisés dans la tentative de résoudre les problèmes de l'Amérique latine.

M. Mulroney avait aussi accordé au quotidien Excelsior une interview qui a paru dans l'édition de jeudi. Il déclarait entre autres dans cette interview que le trafic de la drogue et le blanchiment de l'argent étaient

deux des plus grands maux affligant les sociétés civilisées et stables qu'essaient d'établir le Mexique, les États-Unis et le Canada.

Mercredi, le ministre du Commerce extérieur Fernando Solana avait précisé qu'environ 5 % seulement du commerce extérieur du Mexique se déroulait directement avec le Canada, comparativement à environ 65 % avec les États-Unis.

Par ailleurs, les Canadiens constituent le deuxième groupe en importance des touristes étrangers au Mexique.

Et à Ottawa, un haut fonctionnaire du gouvernement canadien a indiqué que le commerce entre le Canada et le Mexique avait augmenté de 25 % en 1989, le Mexique bénéficiant finalement d'un surplus d'environ 1 milliard \$.

Dimanche, M. Mulroney se rend à la Barbade pour participer à une conférence des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth.

Wilson accuse Trudeau et Chrétien de vouloir encore rejeter le Québec

d'après la Presse Canadienne

Prendant la parole hier devant le Canadian Club de Montréal, le ministre des Finances Michael Wilson a décoché une flèche à l'endroit de Pierre Trudeau et Jean Chrétien, les accusant de « semer le doute au sujet de l'accord du lac Meech à travers le Canada ».

Les cinq constitutions du Québec pour adhérer à la constitution canadienne « ont déjà été proposées par M. Trudeau » lui-même, a-t-il fait valoir. « Pourquoi sont-elles mauvaises pour le Canada aujourd'hui ? », se demande-t-il. « Pourquoi des fédéralistes, qui ont accepté le rejet du Québec par le reste du Canada, en 1981, tentent aujourd'hui la même chose en s'opposant à l'accord du lac Meech ? ».

En anglais, il a prévenu qu'un rejet de l'entente représenterait bien plus, pour les Québécois, que le rejet d'un accord pour des raisons techniques. « Ce serait une tragédie. Les conséquences en seraient un affaiblissement lent, mais perceptible, de la tolérance et un affaiblissement des relations entre le Québec et le reste du Canada ».

Abordant le sujet de la TPS, le ministre des Finances ne semble pas avoir de prime abord d'objection de principe à ce que Québec perçoive sa propre TPS. De plus amples négociations s'avèrent toutefois nécessaires avant qu'un tel projet ne devienne réalité.

Interrogé par les journalistes à la

suite de son discours, M. Wilson a été appelé à commenter les déclarations du premier ministre Bourassa, jeudi, au sujet de la Taxe sur les produits et services. Celui-ci avait affirmé qu'aucune réglementation ne l'empêchait d'imposer sa propre TPS. La décision du gouvernement Bourassa n'est toutefois pas prise, officiellement; les Québécois sauront à quoi s'en tenir lors de la lecture du budget provincial.

M. Wilson a confirmé hier que pour les provinces, « il est possible d'avoir un type de taxe comparable à la TPS ».

Il refuse toutefois de se prononcer plus avant, de dire si Québec ferait bien d'imposer la sienne. « C'est une décision qui appartient au gouvernement québécois », à M. Bourassa, à M. Gérard D. Levesque.

Quand on lui demande s'il accepterait que Québec perçoive sa TPS et verse une part à Ottawa, M. Wilson répond : « c'est possible ». Cette éventualité nécessite cependant de plus amples discussions. « Il y a quelques problèmes que nous devons 'adresser' avant cette situation, mais c'est possible ».

Il perçoit ces déclarations de Robert Bourassa comme une volonté de simplifier le mécanisme complexe de cette TPS, souvent décrié par les commerçants et entrepreneurs. Il s'attend lui-même à entendre « dans l'avenir des déclarations des provinces pour diminuer la complexité » de la taxe.

Paradis rêve des pouvoirs de Lucien Bouchard

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTRE québécois de l'Environnement, M. Pierre Paradis, est tout simplement jaloux de son collègue fédéral de l'Environnement, M. Lucien Bouchard !

« Il l'a eu, lui, son article 2n », a-t-il déclaré hier au DEVOIR avec une pointe d'envie dans la voix alors qu'il était invité à réagir au jugement de la Cour fédérale dans le cas du barrage de la Old Man River, en Alberta. Le permis fédéral accordé au projet a été annulé parce qu'Ottawa n'a pas analysé ses impacts sur l'habitat des poissons et sur la navigabi-

lité du cours d'eau, deux de ses responsabilités. Le jugement rend désormais obligatoire les études d'impacts et les audiences publiques dans tous les projets d'importance relevant de la compétence fédérale.

Le ministre se frotte les mains pour deux raisons. D'abord parce que, dit-il, « Ottawa pourra difficilement en donner moins aux citoyens dans une éventuelle législation » sur la question. Et parce qu'Ottawa « devra intervenir dans la plupart des dossiers » où les provinces n'effectuent pas de véritables évaluations environnementales, ce qui obligera les retardataires à graver le calvaire appréhendé. Même à reculer...

« Je ne peux pas être indifférent à

une décision de cette importance, moi qui essaie depuis des mois de faire passer au Québec l'article 2n » du règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux, déclare le ministre Paradis.

L'article 2n, qui rendrait obligatoire l'évaluation environnementale de tous les gros projets industriels de la province, a été adopté par le cabinet provincial en 1980. Mais il n'est jamais entré en vigueur parce que le gouvernement a toujours refusé de le publier dans la Gazette officielle. M. Paradis, qui a promis de faire promulguer 2n durant son mandat à l'Environnement a obtenu au cours des dernières semaines l'appui du comité interministériel de l'aménagement et du développement régional. Mais le projet se bute toujours, comme le projet de M. Bouchard à Ottawa, au mur des gros ministères à vocation économique, qui craignent, comme promoteurs ou bailleurs de fonds, de devoir se soumettre aux exigences d'une véritable évaluation environnementale.

Par contre, M. Paradis se dit très conscient du fait que le jugement de la Cour fédérale est si vaste par sa portée qu'il pourrait « à moyen ou à long terme » menacer le caractère global des évaluations environnementales et la compétence des provinces, premières responsables des ressources naturelles comme l'eau, l'air, le sol et la faune. La compétence d'Ottawa se repose, quant à elle, sur des lois comme celles des Pêcheries, des oiseaux migrateurs, des Indiens, etc.

À court terme cependant, le ministre québécois de l'Environnement

retient fondamentalement que « l'arrêt de la Cour fédérale constitue le déblocage le plus important jamais vu dans le domaine de l'évaluation environnementale ».

La Cour fédérale, explique-t-il, a rendu « obligatoire l'évaluation des impacts de tous les projets relevant d'Ottawa, privés ou gouvernementaux ». Jusqu'ici, tout le monde pensait à Ottawa que les études d'impacts et la tenue d'audiences publiques constituaient des exercices facultatifs ou discrétionnaires.

« Cela aura un effet direct dans les provinces. Ottawa devra exercer ses pouvoirs d'évaluation partout où les provinces n'occuperont pas leur champ de compétence », poursuit le ministre. Et si elles l'occupent, dit-il, il faudra en venir rapidement à « l'inter-délégation » des pouvoirs pour éviter les doubles audiences partout...

Par exemple, les compagnies forestières du Québec ne sont pas obligées de faire évaluer en audiences tous leurs projets de route en vertu des règlements du Québec. Mais si la construction de ces routes touche à un cours d'eau navigable, remplis de poissons par surcroît, Ottawa devra intervenir.

Faudra-t-il une audience fédérale pour discuter de l'habitat des poissons de ce cours d'eau et d'une audience provinciale pour discuter de la qualité de l'eau et des effets sur le sol, la forêt et le gibier ?

« Les environnementalistes gagnent au jeu au moins une audience dans de nombreux nouveaux dossiers.

Projet de loi sur le contrôle des armes à feu d'ici un mois

OTTAWA (PC) — La ministre de la Justice, Mme Kim Campbell, tiendra compte des opinions des chasseurs, des collectionneurs et de tous ceux qui sont liés à ce commerce avant de présenter un projet de loi visant à contrôler le commerce et la propriété des fusils et carabines semi-automatiques au pays.

Hier, à la sortie des Communies, Mme Campbell a déclaré qu'elle déposerait d'ici un mois son projet de loi sur le contrôle des armes à feu, après avoir rencontré les porte-parole des étudiants de l'École polytechnique de Montréal.

« Nous sommes à la veille de déposer un projet de loi sur le contrôle des armes à feu », a précisé, hier, le ministre à la sortie des Communies. Une fois que j'aurai révisé les dossiers... ».

Au lendemain de la fusillade de l'École polytechnique de Montréal, en décembre dernier, l'ex-ministre de la Justice, M. Doug Lewis, avait clairement manifesté son intention de rendre plus difficile, dans les plus

brefs délais, l'achat d'armes à feu automatiques, mais il avait refusé de s'engager à interdire les armes semi-automatiques du type qui a servi au meurtrier Marc Lépine.

La ministre a expliqué qu'elle était sensibilisée au problème de la violence faite aux femmes, mais elle a quand même pris la peine de souligner qu'elle représentait une circonscription de l'Ouest (Vancouver-Centre en Colombie-Britannique) où la question de la propriété et du commerce des armes à feu était plus difficile à trancher.

La ministre a ajouté que la question du commerce des armes à feu la préoccupait au plus haut point.

La violence faite aux femmes, selon elle, représente aussi un problème social auquel il faut à tout prix trouver des solutions.

Mme Campbell s'est abstenue de confirmer qu'elle était prête à aller plus loin que son prédécesseur, M. Doug Lewis, en manifestant son intention de contrôler la vente des armes semi-automatiques.

Hausse salariale de 6,1 % pour les juges fédéraux

OTTAWA (PC) — Les juges désignés par Ottawa devraient recevoir une hausse de salaire de 6,1 % rétroactive au 1er avril 1989, affirme un rapport déposé vendredi aux Communies par la ministre de la Justice Kim Campbell.

La commission sur les salaires des juges, qui dirige l'avocat montréalais E. Jacques Courtois, a recommandé que les salaires des 600 juges de la Cour fédérale, des cours supérieures provinciales et du Tribunal de l'impôt soient portés à 142 000 \$.

Actuellement, ces juges reçoivent 133 800 \$ par année.

La commission a aussi recommandé qu'environ 200 juges des cours de comté et des cours de district reçoivent le même salaire que les juges des cours supérieures. Selon l'échelle actuelle, ils reçoivent 5000 \$ de moins par année.

Les salaires des 38 juges en chef des Cours supérieures, de la Cour fédérale et du Tribunal de l'impôt augmenteraient ainsi de 146 400 \$ à 155 300 \$.

La commission a suggéré en outre que le salaire du juge en chef de la Cour suprême du Canada passe de 171 600 \$ à 182 100 \$. Les salaires des huit autres juges de la Cour suprême du Canada devraient être élevés de 158 900 \$ à 168 600 \$.

Selon une autre recommandation, tous les juges devraient automatiquement bénéficier d'augmentations de salaires pouvant atteindre jusqu'à 7 %, le 1er avril de chaque année, selon les variations de l'indice industriel composé, qui calcule les salaires en vigueur au Canada.

Le rapport a souligné que la sécurité financière était la pierre angulaire de l'indépendance pour les juges « et de l'idée que la population se fait de cette indépendance ».

Ces salaires et les autres bénéfices qui les accompagnent devraient servir à rendre les nominations à la magistrature plus attrayantes pour les mieux qualifiés parmi les avocats, et raffermir la fermeté morale de ceux qui ont accepté une telle charge.

Actuellement, ces juges reçoivent 133 800 \$ par année.

La commission a aussi recommandé qu'environ 200 juges des cours de comté et des cours de district reçoivent le même salaire que les juges des cours supérieures. Selon l'échelle actuelle, ils reçoivent 5000 \$ de moins par année.

Les salaires des 38 juges en chef des Cours supérieures, de la Cour fédérale et du Tribunal de l'impôt augmenteraient ainsi de 146 400 \$ à 155 300 \$.

La commission a suggéré en outre que le salaire du juge en chef de la Cour suprême du Canada passe de 171 600 \$ à 182 100 \$. Les salaires des huit autres juges de la Cour suprême du Canada devraient être élevés de 158 900 \$ à 168 600 \$.

Selon une autre recommandation, tous les juges devraient automatiquement bénéficier d'augmentations de salaires pouvant atteindre jusqu'à 7 %, le 1er avril de chaque année, selon les variations de l'indice industriel composé, qui calcule les salaires en vigueur au Canada.

Le rapport a souligné que la sécurité financière était la pierre angulaire de l'indépendance pour les juges « et de l'idée que la population se fait de cette indépendance ».

Ces salaires et les autres bénéfices qui les accompagnent devraient servir à rendre les nominations à la magistrature plus attrayantes pour les mieux qualifiés parmi les avocats, et raffermir la fermeté morale de ceux qui ont accepté une telle charge.

13ième Symposium annuel
de l'Association des Optométristes du Québec

L'enfant et ses difficultés d'apprentissage...

Interventions actuelles

Un symposium différent axé sur l'illustration des contributions de chaque intervenant avec présentation de cas pratiques à l'appui.

- Optométrie
- Médecine pédiatrique
- Ergothérapie
- Psychologie scolaire
- Orthophonie
- Pharmacie

LE VENDREDI 6 AVRIL 1990
Hôtel Holiday Inn Crowne Plaza,
420 Sherbrooke O., Montréal
Réervations: (514) 849-8051

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

RAPPEL
INSCRIPTION
PRINTEMPS 1990

28 MARS: PAR LA POSTE
6 AVRIL: EN PERSONNE

au 3335, chemin Queen Mary
(Métro Côte-des-Neiges)
du lundi au jeudi, de 9h à 19h
le vendredi, de 9h à 17h
Téléphone: 343-6090 ou
Extérieur: 1-800-363-8876 (sans frais)

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

APPRENDRE POUR AGIR

**CONGRÈS JUIF CANADIEN (RÉGION DU QUÉBEC),
LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS, ET S.O.S. RACISME
VOUS INVITENT À UNE CONFÉRENCE SUR**

**LA POLICE, MÉDIA ET MINORITÉS:
COMMENT POUVONS-NOUS TRAVAILLER ENSEMBLE?**

Date: **20 mars 1990**
Heure: **15 h**
Lieu: **Édifice Samuel Bronfman
1590, avenue Docteur Penfield
(Salle d'exhibition)**

Tribune
La Liberté de presse et le traitement médiatique des minorités
Conférenciers
Jacques Lachapelle, président, Commission des droits de la personne
Henry Aubin, *The Gazette*
Gilles Proulx, CJMS
Jean Pelletier, Journal de Montréal

Tribune
La police, média et le traitement des incidents à caractère raciste
Conférenciers
John Dalzell, police CUM
Juanita Westmoreland-Traoré, Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Jean-Claude Leclerc, *Le Devoir*
Jean-Paul Brodeur, criminologue, Uniservité de Montréal

18^e Conférence
Augustin-Erigon*

organisée par l'École Polytechnique

Technique- science- philosophie :
un ménage à trois
fécond

Conférencier:
Mario Bunge
Philosophe et physicien

Entrée gratuite
Renseignements (514) 340-4915

* Subventionnée par la Fondation de Polytechnique

EUROPE

Paris, aller et retour, à partir de..... **399\$**
Paris, aller simple, à partir de..... **225\$**
Londres - Lyon - Toulouse..... **429\$**
Bruxelles, à partir de..... **310\$**
Montréal-Nice, à partir de..... **479\$**
Montréal-Nantes, à partir de..... **399\$**

AIR FRANCE - KLM - SABENA - NATIONAL AIR CANADA - AIR TRANSAT - CANADIAN
SERVICE EUROPEEN DE TOURISME AUTOMOBILE
ACHAT - RACHAT
LOCATION - VENTE
Transport automobile / Europe
Permis international
Location app. / Côte d'Azur
Billets train et Eurail Pass

AIR - AUTO: CITROEN - RENAULT - PEUGEOT - VW - ALFA-ROMEO - HISSAN, ETC., CAMPER VW ET CAMPER ÉQUIPÉS
CITROEN 2 CV 5576 — CITROEN AX 10 5515 — BX DE BASE 5954 — BX 16 TRS AUTOMATIQUE 51174 — BX 19 TRD AUTOMATIQUE 51207 — BX 19 TRS 51253 — RENAULT 5F 5595 — RENAULT 19 TR 5825 — RENAULT 21 675 5125 — RENAULT STATION 51529 — PEUGEOT 205 JN 3 PORTES 5890 — 300 595, etc.
CHOIX D'AUTOMATIKES ET CAMPER. LIVRAISON FRANCE-BELGIQUE-HOLLANDE, etc.

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES
Avion - bateau - billets pour croisières - Eurailpass pour chemin de fer européens. Forfaits vers Hawaï et Cuba - Les Antilles et les Caraïbes

SPECIAL-AUTO
TOURING CLUB DE FRANCE
1470, rue Peel (métro Peel), suite 721
Tél.: **281-1040** Permis du Québec

Evitez la fumée
Pour mieux respirer

Permis du Québec

VOYAGES
CANADA-CHINE (514) 376-4282

*Chine Classique - 21 jours : **3,395\$ +89\$**

2 circuits 11 départs

*Chine Classique de luxe - 22 jours : **3,899\$+390\$**

présentation mardi le 27 mars et mercredi le 11 avril à 19 :30, réservez S.V.P.

Les plaintes contre les policiers de la CUM à leur plus bas niveau depuis 10 ans

Martin Pelchat

LE NOMBRE de plaintes portées contre les policiers de la CUM a été à son plus bas niveau depuis 10 ans en 1989, révèle le dernier rapport du Comité d'examen des plaintes.

Après cinq années d'augmentations, le comité n'a traité que 581 plaintes. En 1988, on avait compté un total de 762 plaintes, soit près de 24 %

de plus.

L'an dernier, les citoyens ont déposé 87 plaintes de moins qu'en 1988, alors que 403 avaient été portées à l'attention du comité.

Le nombre de plaintes déposées par le Service de police a également chuté. Le SPCUM en a soumis 178, soit 94 de moins que l'année précédente.

Le taux de rejet a été de 23 %, par rapport à 32 % en 1988. Le comité a décidé qu'il y avait matière à pour-

suite disciplinaire dans 255 cas — près de 20 % de moins qu'en 1988. Après étude de ces cas, ordre fut donné de citer 44 policiers en discipline; 211 autres furent référés à un officier de direction.

Me André Tremblay, président du comité, n'a que des hypothèses à suggérer pour expliquer la diminution du nombre de plaintes : amélioration générale du comportement des policiers, importance accordée par la direction à la déontologie ou mécon-

naissance par les citoyens de ce recours.

« Par ailleurs, ne pourrait-on pas examiner cette baisse dans le contexte d'incertitude entourant l'avenir même du comité ? », s'interroge-t-il dans le rapport rendu public hier par la CUM.

C'est que le comité doit céder la place aux nouvelles instances déontologiques, plus transparentes, prévues dans la réforme de la loi de police. Mais cette réforme, attendue depuis plusieurs années, n'est toujours pas en force.

Dans son message, Me Tremblay exprime ses regrets à ce sujet et souligne qu'il croyait avoir présenté en 1988 son dernier rapport.

Le président du Comité exécutif de la CUM, Michel Hamelin, parle pour sa part d'un retard « épouvantable ».

« Mais le ministre doit réconcilier bien des points de vue et les syndicats policiers sont très forts », ajoute-t-il.

Au cabinet du ministre de la Sécurité publique, Sam Elkas, on expliquait hier que des amendements au Code de déontologie, pièce maîtresse de la réforme, seraient bientôt déposés à l'Assemblée nationale, en vue d'une entrée en vigueur possible au cours de l'été.



Commerçants et amis des victimes du double meurtre de mardi ont marché à la chandelle, jeudi soir, rue Laurier. En fin de semaine, chaque vitrine sera ornée d'un bouquet et d'un message de deuil.

Ryan restreindra le choix de l'école aux limites de la commission scolaire

Josée Boileau

LE DROIT des parents de choisir l'école publique qu'ils désirent pour leurs enfants sera limité au territoire de la commission scolaire dont ils relèvent.

« Étonné » du jugement rendu en décembre dernier par la Cour supérieure qui étendait le libre choix de l'école au-delà des juridictions des commissions scolaires, le ministre de l'Éducation Claude Ryan a choisi d'agir au niveau politique plutôt que de se lancer dans des batailles juri-

diques.

L'avant-projet de loi 9, étudié cette semaine par la commission de l'Assemblée nationale sur l'éducation, vient donc préciser la portée de la Loi sur l'instruction publique.

L'article 1 de l'avant-projet de loi est libellé comme suit : « L'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir à chaque année parmi les écoles de la commission scolaire dont il relève celle qui répond le mieux à leurs préférences ou dont le projet éducatif correspond le mieux à leurs valeurs ».

Dans une lettre que le ministre avait fait parvenir en février aux

procureurs de Mme Rosemary Purrant, qui revendiquait le droit pour son fils de fréquenter une école située dans une commission scolaire voisine, M. Ryan indiquait son désaccord avec le jugement rendu et son intention de procéder rapidement dans ce dossier.

« Nous espérons maintenant que le projet de loi soit adopté le plus vite possible afin d'éviter les conflits entre les commissions scolaires sur un tel sujet même si des ententes administratives resteront possible entre elles », précise M. Luc Rhéaume, porte-parole du ministre.

Meech et le printemps responsables des affrontements étudiants à Laval

Josée Boileau

LES DISSENSIONS entourant l'accord du lac Meech et le printemps précoce, voilà le mélange explosif qui a entraîné francophones et allophones à se taper dessus à l'école secondaire Saint-Maxime de Laval.

« Il est évident que ce qui se passe au niveau national se répercute chez les jeunes », souligne M. Luc Maugé, directeur adjoint de la commission scolaire Chomedey de Laval. Toutes les informations sont branchées sur les mouvements unilingues en Ontario et l'accord du lac Meech. Les jeunes ne sont pas plus politisés mais ils sont sensibles à l'effervescence ambiante.

« De plus, poursuit M. Maugé, le printemps est le moment par excellence pour les manifestations étudiantes. À tous les ans, nous en avons une. Cette année, on l'attendait sur la

hausse des frais de scolarité à l'université. Finalement, on s'est trompés ».

La directrice de la polyvalente, Mme Michèle Lachance-Marcotte, partage la même analyse, en précisant toutefois que la situation est quand même considérée sérieusement.

Déjà, les parents ont reçu une lettre sur toute cette affaire et lundi, au début d'une semaine d'examen pour toute l'école, un communiqué sera lu dans chaque classe. Son message : « ce n'est pas par l'intolérance qu'on règle l'intolérance, ni par la stupidité qu'on règle la stupidité », indique M. Maugé.

Des comités seront également mis sur pied lors du retour aux cours réguliers, le 26 mars prochain. Ils comprendront cinq étudiants francophones et cinq étudiants allophones à chaque niveau d'études, qui seront chargés d'élaborer des moyens de régler leurs différends linguistiques.

Même si l'école était fermée hier, histoire de calmer les esprits, une centaine de jeunes se sont malgré tout rassemblés devant la polyvalente à l'heure du dîner pour se diriger vers l'école secondaire Mont-de-LaSalle. Leur tentative de faire sortir les étudiants de cette école s'est toutefois soldée par un échec, des policiers leur interdisant toute entrée dans l'établissement.

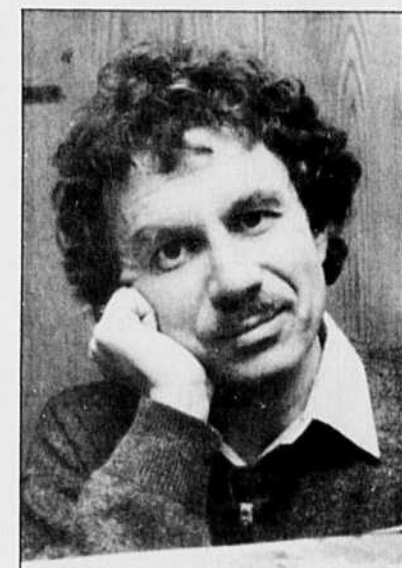
Enfin, la direction de l'école Saint-Maxime estime que la pétition qui a mis le feu aux poudres mercredi n'est manifestement pas le fait des seuls étudiants.

« La très belle qualité du français employé indique clairement qu'elle a été rédigée par des adultes », note Mme Lachance-Marcotte, ajoutant croire que des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste ont participé à la rédaction du texte.

La pétition, signée par quelque 300 étudiants et présentée mercredi, réclamait l'interdiction de langues autres que le français à l'intérieur de l'école. Visiblement toutefois, personne ne s'attendait aux manifestations qui ont suivi.

La ministre Lise Bacon, députée de Chomedey, a pour sa part indiqué par voie de communiqué qu'elle estimait « inutiles et regrettables » les incidents des derniers jours.

Environ 30 % des 2100 élèves de l'école proviennent de 70 groupes ethniques différents, un reflet des communautés culturelles concentrées dans le quartier Chomedey à Laval.



Yves Beauchemin

Beauchemin remporte le Giono 90

YVES BEAUCHEMIN a remporté le prix Jean Giono 1990, qui lui sera décerné le 19 mars prochain à Paris, pour son dernier roman *Juliette Pomerleau* (Québec/Amérique). Ce prix est remis conjointement par la famille Giono et les Assurances générales françaises et est accompagné d'une bourse de 10 000 \$. Les membres du jury de cette année sont : Pierre Bergé (directeur de l'Opéra de Paris), Patrick Modiano (écrivain), Françoise Chandernagor (écrivain), Jean Dutour (écrivain), Marcel Julliard (écrivain), Gilles Lapouge (écrivain), Claude Mouthe (écrivain), Jean-Pierre Rudin (libraire) et Sylvie Durbet-Giono (fille de Jean Giono).

PAR SOLIDARITÉ

Avec la grève massive des étudiant-e-s de l'Université de Montréal, les chargé-e-s de cours de cette institution diffèrent d'une semaine le déclenchement de la grève partielle qui était prévue du 19 au 23 mars.

Pour information : 343-7766

LE GRAND RATRAPAGE

SYNDICAT DES CHARGÉ-E-S DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FMSO CSN

Propos authentiques d'un client



« Grâce à vos excellents plats cuisinés, je reçois maintenant mes amis à la maison »

Anjou QUÉBEC

Traiteur

La restauration de qualité chez vous

1025 rue Laurier ouest

272-4065

272-4086

CARREFOUR INTERNATIONAL

Vous invite à une conférence de

M. Charles Condamines

directeur de l'Institut Panos-Pans

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Quel sera l'impact de l'irruption des préoccupations environnementalistes dans le champ du développement? Coopération renforcée sur la base d'interdépendance jusqu'à insoupçonnée? Aggravation des conflits et handicaps?

Le jeudi 22 mars 1990 à 19h30 à la salle Saint-Sulpice de la Bibliothèque nationale du Québec 1700, rue Saint-Denis (entrée sur le côté sud) métro Berri-UQAM

renseignements: Carrefour international (514) 272-2247



UNIVERSITÉ INTERNATIONALE DE LANGUE FRANÇAISE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT AFRICAIN À ALEXANDRIE D'ÉGYPTE:

UNIVERSITÉ SENGHOR

Université privée, reconnue d'utilité publique internationale. Programmes professionnels approfondis de Troisième Cycle, de 2 ans à temps plein. Réservés à des candidats, candidates, titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de 2e cycle, ayant une expérience professionnelle de 3 ans au moins. Le succès au concours d'entrée comporte l'octroi d'une bourse de l'université. Programme Nutrition-Santé. Programmes Administration Finance et Gestion de Projets. Programme Gestion de l'Environnement. Ouverture des inscriptions: 15 janvier 1990, clôture le 1er avril 1990.

Pour toutes informations et pour obtenir un dossier de candidature, écrire ou téléphoner à UNIVERSITÉ SENGHOR

3, rue Abou El Fida B.P. 107 Zamalek. 11211 LE CAIRE (Égypte), Tél.: et télécopie: 202 341 21 51

3, rue de Seine 75006 PARIS, Tél.: 40 51 00 91, Télécopie: 40 51 00 92

COLLOQUE 1990 SUR LES LEADERS

POLITIQUES

DU QUÉBEC

CONTEMPORAIN

COLLOQUE DANIEL JOHNSON

(1915 - 1968)

23, 24 ET 25 MARS 1990 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL PAVILLON HUBERT-AQUIN 400, RUE SAINT-CAATHERINE EST SALLE A-M050 (MÉTRO BERRI-UQAM)

RENSEIGNEMENTS INSCRIPTIONS ROBERT COMEAU Général: 35 \$ 987-8427 Étudiants es: 10 \$ 987-4154



Université du Québec à Montréal

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les premières et dernières élections libres de RDA

Le nouveau Parlement démocratiquement élu de Berlin-Est : un syndic de faillite pour un pays déliquescant

Jacelyn Coulon

QUEL QUE soit le parti ou la coalition qui sera élu demain en Allemagne de l'Est, les dirigeants choisis par les électeurs auront à gérer un pays en ruine, exsangue, en proie à un profond chaos économique et social.

Ils joueront d'une certaine façon le rôle de syndic de faillite, chargés d'expédier les affaires courantes, avant la liquidation de ce pays et son intégration à la Grande Allemagne.

Pour la première fois en quarante ans — et sans doute la dernière sous cette forme —, les électeurs de RDA voteront lors d'une élection totale-

trompé dans ses prédictions concernant l'Allemagne, et plus particulièrement la République démocratique allemande.

« Je me souviens avoir dit à mes étudiants, en septembre dernier, que la réunification ne se ferait pas de mon vivant. Eh bien, j'ai 46 ans et j'espère ne pas mourir trop tôt », lance-t-il à la blague. L'historien canadien estime que même si la réunification se fait, le processus sera extrêmement douloureux pour les Allemands de l'Est.

L'Allemagne de l'Est affronte deux problèmes cruciaux : la déliquescence du pouvoir politique et l'effondrement de la société civile. « De cette élection, personne n'attend de renaissance », dit M. Eksteins.

Le Parti communiste est-allemand renouvelé, le PDS, malgré la séduction qu'exerce son chef, le dynamique Gregor Gysi, et la popularité du premier ministre Hans Modrow, croule dans les sondages et les sondages les plus optimistes lui donnent entre 7 et 10 %. Ses dirigeants avouent que leur formation sera balayée, mais pensent être en mesure de détenir la balance du pouvoir.

L'ACTUALITÉ

ment libre. Vingt-quatre partis se disputent la faveur des 12,2 millions d'électeurs qui doivent choisir 400 députés au Parlement de Berlin-Est. Selon les derniers sondages, le Parti social-démocrate et la coalition des partis conservateurs seraient presque à égalité, après la remontée de la droite durant les dernières semaines.

Pour leur part, les formations issues de l'ancien Parti communiste, les dissidents du Nouveau Forum et le Parti vert ne devraient pas récolter, ensemble, plus de 20 % des voix.

Le fleuron du camp socialiste, longtemps considéré comme le modèle économique et politique des pays du bloc de l'Est, s'est virtuellement liquéfié en quelques mois, au point où même les leaders politiques de cet État ont complètement perdu l'initiative dans la vie publique, et toute autonomie par rapport aux forces politiques ouest-allemandes, qui ont dominé la campagne électorale.

« Les observateurs ont toujours estimé qu'il n'existait pas d'État est-allemand comme tel. Mais que la chute du Mur de Berlin, le 9 novembre dernier, ait entraîné sa disparition aussi rapide, cela a surpris tout le monde », déclare Modris Eksteins, professeur d'histoire à l'université de Toronto et auteur d'un livre récent sur l'histoire culturelle allemande, *The Rites of Spring: The Great War and the Birth of the Modern Age*, qui sera publié bientôt en français chez Plon.

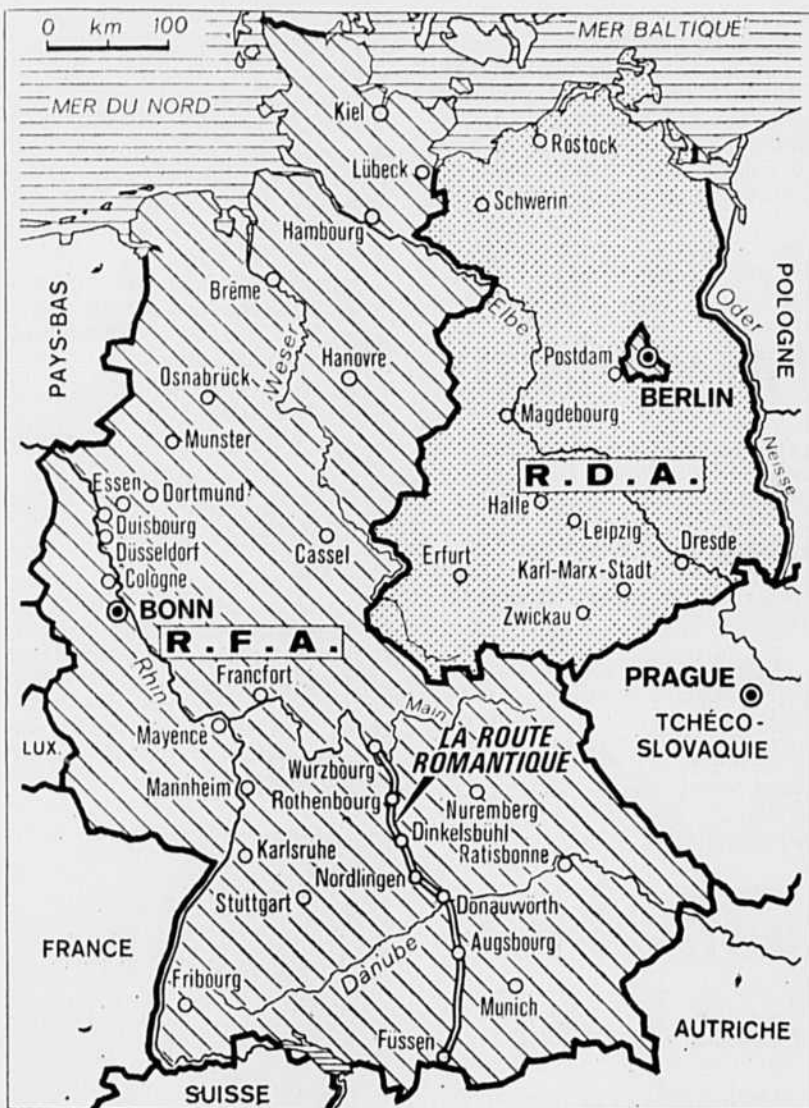
M. Eksteins est un de ces rares observateurs des problèmes internationaux qui avoue candidement s'être

trouvé dans les sondages de plus en plus encourageants, les compromissions du passé n'épargnant pas leurs dirigeants. Dernier en date, Wolfgang Schnur, qui a du démissionner mercredi de son poste de chef du Renouveau démocratique, à cause de ses états de service au sein de l'ancienne police secrète, la STASI. Ce départ est durement ressenti au sein de l'Alliance pour l'Allemagne, qui regroupe les formations conservatrices dont plusieurs ont joué le rôle de « parti indépendant » sous l'ancien régime.

L'Alliance pourrait recueillir entre 30 et 45 % des suffrages, alors que le Parti social-démocrate de Ibrahim Buhme est crédité de 45 à 55 % des voix.

« Il n'y a pas beaucoup de leaders politiques, à part M. Buhme, qui n'est pas collaboré d'une façon ou d'une autre avec l'ancien régime. C'est un peu la même situation qu'en Roumanie ou en Hongrie », dit M. Eksteins.

Selon M. Serge Gosselin, professeur à l'Université du Québec à Hull, même avec l'élection d'une équipe de politiciens « propres », il n'est pas certain que ces nouveaux dirigeants puissent gouverner adéquatement le pays. Quel que soit les orientations politiques des nouveaux dirigeants



est-allemands, ils sont complètement débordés par le rythme que les Allemands de l'Ouest imposent à la réunification des deux Allemagnes et aux aspirations profondes des Allemands de l'Est.

« Les Allemands de l'Est veulent la réunification à tout prix et rejettent les discours sur le maintien d'une entité ou d'une culture est-allemandes », dit-il.

Depuis le début de la campagne électorale, les politiciens ouest-allemands, le chancelier Helmut Kohl en tête, se sont littéralement emparés du pays, dictant leurs programmes politiques aux différentes formations est-allemandes, imposant des conditions aux négociations sur la réunification politique et à la res-

truction économique, et parlant déjà au nom de la Grande Allemagne qu'ils entrevoient pour l'an prochain.

Bonn a même offert la parité de change entre le mark de l'Est et le mark de l'Ouest, ce qui inquiète beaucoup les économistes mais suscite l'enthousiasme des Allemands de l'Est, qui possèdent pour plus de 100 milliards \$ d'économies.

En plus de la pression extérieure, le désarroi de la population jette les gens dans les bras de la RFA. C'est la course folle aux marks, aux emplois et à la prospérité.

« La société est-allemande est en pleine décadence. Plus rien ne fonctionne, les départs sont au nombre de 600 à 1000 par jour, les services publics sont au ralenti et le gouverne-

ment n'arrive plus à gérer les affaires de l'État », dit M. Eksteins.

Depuis un an, plus de 300 000 Allemands de l'Est sont passés à l'Ouest. Et depuis quelques mois, ceux qui partent sont de plus en plus des professionnels de toutes catégories : avocats, médecins, ingénieurs, infirmières. Ainsi, en quelques mois, 15 000 médecins et infirmières ont choisi la liberté et de meilleurs salaires, paralysant complètement le système de santé. Même l'armée et la police secrète se décomposent. On estime que la moitié des 120 000 soldats ont déserté.

Le nouveau gouvernement est-allemand aura besoin de toute son énergie, mais aussi de ressources énormes pour moderniser l'industrie, dépolluer le pays le plus contaminé du monde, changer la structure du commerce qui se fait à 70 % avec le COMECON, offrir des logements et augmenter la productivité des travailleurs. Certaines études chiffrent le prix de la reconstruction à 1000

milliards de dollars. Qui va payer, sinon l'Allemagne de l'Ouest et ses puissantes grandes banques et financiers ?

De nouveaux problèmes surgissent, et des plus épineux. Les grands groupes industriels ouest-allemands se précipitent pour investir et pour exploiter une main-d'œuvre docile et à bon marché, mais qui réclame le maintien de ses énormes avantages sociaux. La spéculation sur les terrains et les maisons devient effrénée alors que d'anciens propriétaires, réfugiés en RFA après la Seconde Guerre mondiale, retournent en RDA pour faire le compte de leurs biens et les réclamer.

« Comment le nouveau gouvernement est-allemand pourra-t-il prendre en charge de tels problèmes ? Je pense tout simplement qu'il n'aura pas le temps de s'installer aux affaires. La réunification va permettre à la RFA de prendre en charge l'Allemagne de l'Est », conclut M. Eksteins.

Questions post-électorales

■ Comment la réunification se fera-t-elle ?

Le chancelier Helmut Kohl souhaite que la RDA rejoigne la RFA en adoptant la Constitution ouest-allemande, dont l'article 23 permet aux anciens laender de l'Est de voter leur rattachement à l'Allemagne de l'Ouest. Les sociaux-démocrates ouest-allemands ont commencé par dénoncer cette méthode. Ils souhaitent qu'une nouvelle Constitution soit élaborée, ce qui suppose un processus moins rapide. Mais ils ont peu à peu évolué pour se rapprocher des thèses de Kohl. La décision reviendra à Berlin-Est, qui aura fort à faire pour résister à la pression populaire en faveur d'une unification rapide.

■ L'Allemagne réunifiée sera-t-elle un IVe Reich ?

Les quatre alliés de la Seconde Guerre mondiale et les deux Allemagnes mènent actuellement des négociations pour prévenir un tel risque. Moscou veut une Allemagne neutre. Les alliés demandent que le pays réunifié soit dans l'OTAN, même s'ils acceptent que des soldats occidentaux ne soient pas déployés sur le territoire actuel de la RDA.

■ Qui paiera la note ?

L'Allemagne de l'Ouest, sans aucun doute. Le mark-ouest va devenir monnaie courante à l'Est, une mesure que Bonn paie déjà par un fléchissement de sa monnaie sur le marché des changes, et une hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers. Le gouvernement Kohl a déjà affecté six milliards de marks (3,5 milliards de dollars) d'aide d'urgence à la RDA. Le chancelier a exclu une hausse des impôts pour financer le sauvetage de l'économie est-allemande, mais bien des économistes restent sceptiques.

■ Combien de temps prendra le processus ?

Quelques mois ? Une année ? Tout est allé si vite que personne ne peut le prédire. La date de 1991 est généralement avancée, maintenant que Kohl a annoncé à transformer les élections ouest-allemandes de décembre en un scrutin pan-allemand.

■ Berlin sera-t-elle la nouvelle capitale ?

Les trois quarts des Allemands de l'Ouest le souhaitent. Quant aux Allemands de l'Est, ils trouvent naturel que Berlin retrouve sa place de capitale historique. Une solution médiane pourrait être choisie, les grands ministères déménageant à Berlin mais d'autres restant à Bonn, pour souligner le caractère fédéral du futur État.



En affaires, ayez une longueur d'avance.

En affaires, vous devez constamment prendre des décisions. Plusieurs d'entre elles influenceront l'évolution et les performances de votre entreprise.

Pour avoir une longueur d'avance et obtenir des conseils éclairés et professionnels, consultez un avocat.

Un avocat pourra vous représenter et vous conseiller dans plusieurs domaines tels que les relations de travail, la vente et l'achat d'entreprises, l'accessibilité aux programmes d'aide gouvernementaux.

Pour des conseils de maîtres, contactez un avocat.



Barreau du Québec
Des conseils de maîtres

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Beau fixe entre Mme Trouillot et le Conseil d'État haïtien

Mgr Willy Romélus encense la nouvelle présidente

PORT-AU-PRINCE (AFP) — La présidente provisoire d'Haïti, Mme Ertha Pascal-Trouillot, a investi dans leurs fonctions, hier à Port-au-Prince, 11 des 19 membres du Conseil d'État, un organisme formé de représentants des diverses institutions et secteurs socio-politiques du pays, chargé de l'assister dans ses fonctions.

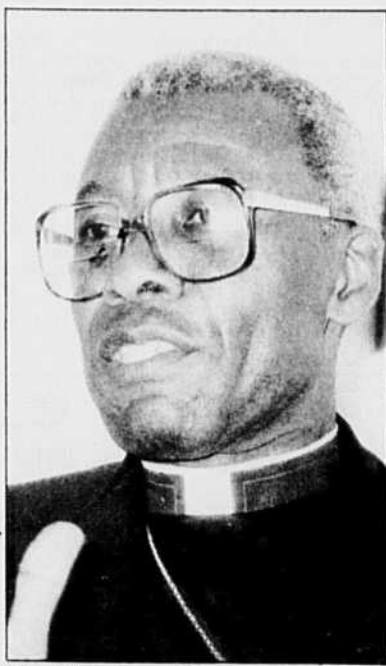
Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au Palais national et à laquelle ont assisté notamment le chef de l'armée, le général Hérard Abraham, et le haut état-major de l'armée, Mme Pascal-Trouillot a réaffirmé son intention d'organiser « dans les plus brefs délais » des élections « libres, honnêtes et crédibles » et d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Au nom du Conseil d'État, son doyen d'âge, M. Louis Roy, représentant des organismes chargés de la défense des droits de l'homme, a offert « la collaboration la plus sincère » de cet organisme et « le manteau de sa protection » à la présidente « contre toutes les forces qui ne manqueraient pas de la menacer ».

« Nous serons vos chiens de garde pour vous aider à mener à bien votre tâche », a-t-il affirmé après avoir souligné la très grave situation d'Haïti, un pays où « tout s'en est allé en morceaux ».

M. Roy a notamment affirmé que l'administration « doit être reprise en main et assainie », et qu'« Haïti » attend des pays amis compréhension et assistance ».

Il a également demandé à la population de faire preuve de « patience » et de « mettre en sourdine ses revendications » sans attendre de miracles du gouvernement provi-



Mgr Willy Romélus.

soir.

Le Conseil d'État doit notamment assister la présidente dans la formation du cabinet.

Les huit membres du Conseil d'État représentant les départements de province n'étaient pas présents à la cérémonie.

Sont représentés au Conseil d'État : les organismes de défense des droits de l'homme, les syndicats, le secteur socio-professionnel, le secteur privé, celui de l'éducation, les avocats, le culte réformé, les paysans, les femmes, les journalistes et le secteur populaire.

L'armée et l'Église catholique ont préféré ne pas participer à cet or-

ganisme, contrairement à ce qu'avaient prévu les douze principaux partis du pays, regroupés au sein de l'Assemblée de Concertation, qui a présidé aux changements.

Cela n'a pas empêché, hier, Mgr Willy Romélus, évêque de Jérémie, une personnalité engagée de la hiérarchie catholique haïtienne, d'apporter hier un ferme soutien à la nouvelle présidente provisoire du pays.

Dans une déclaration faite à Radio-Soleil, la station de l'Église, Mgr Romélus, s'adressant directement à la présidente, a déclaré : « Le Bon Dieu vous a choisi en tant que femme pour remplir ce rôle que des hommes auraient sali. »

« Dieu vous a choisis, vous qui êtes un juge, afin que la justice rayonne partout, alors que jusqu'à présent les humbles n'avaient jamais raison devant les puissants », a déclaré l'évêque.

« Aujourd'hui, a poursuivi le prélat, le peuple vous applaudit car il voit en vous une femme totale, une femme courageuse, qui veut l'aider à sortir de la situation difficile qu'il vit et veut laver la honte qui couvre le visage du pays pour qu'il arrive à construire le Haïti de ses rêves. »

« Vous connaissez le martyre, les injustices, la misère, et la corruption qui dévorent Haïti comme une grosse bête, dans tout le corps de la nation », a ajouté Mgr Romélus.

« Nous souhaitons de toutes nos forces que vous donniez satisfaction au peuple », a-t-il dit, en appelant le Conseil d'État à collaborer avec elle, l'armée à tenir ses promesses, et les leaders politiques à garantir l'unité et « l'union qui fait la force ».

Rabta, un cas d'incompétence selon Washington

WASHINGTON (Reuters) — Le secrétaire américain à la Défense Dick Cheney a déclaré hier qu'il pensait que l'incendie de l'usine de Rabta, en Libye, avait été provoqué par l'incompétence libyenne plutôt que par un sabotage.

« C'est vraiment dommage, ce qui s'est passé cette semaine à Rabta », a-t-il dit à la presse, avec un grand sourire. « Je suis tenté de l'attribuer davantage à l'incompétence des Libyens plutôt qu'à autre chose. »

Le président George Bush a déclaré que les États-Unis n'étaient pas impliqués dans l'incident survenu mercredi dans l'usine de Rabta, où les Américains affirment que la Libye produit des armes chimiques.

Le chef de l'État libyen Mouammar Kadhafi soutient pour sa part que l'usine ne produit que des médicaments.

Cheney a minimisé la menace de représailles lancée par Kadhafi contre la RFA, au cas où celle-ci serait impliquée dans l'incident.

La RFA a démenti toute implication dans l'incident, tout en déclarant qu'elle utiliserait tous les droits juridiques pour mettre fin à la production d'armes chimiques dans cette usine située à 60 km au sud de Tripoli.

Pères a hâte de former son gouvernement

Mais les tractations s'annoncent longues

d'après AP

JÉRUSALEM — Le chef du Parti travailliste Shimon Pérès s'est dit prêt hier à former un nouveau gouvernement, et se croit capable d'obtenir le soutien de 70 des 120 députés de la Knesset, au lendemain de la chute sans précédent du cabinet du conservateur Yitzhak Shamir.

Ce dernier devrait, pour l'instant, garder son gouvernement afin d'expédier les affaires courantes, si toutefois ses amis du Likoud n'obtiennent pas sa démission. Le président Haïm Herzog commencera demain ses consultations pour tenter de former la prochaine coalition de gouvernement, et les tractations risquent d'être longues.

Les deux partis religieux sont une nouvelle fois en position d'arbitres. S'il veut diriger le prochain cabinet, Shimon Pérès devrait, selon certaines rumeurs, confier le portefeuille des Finances au parti Chaas, et celui du Logement au mouvement Agoudat Israël.

En s'abstenant, jeudi soir, de voter la confiance à M. Shamir, cinq députés du Chaas sont à l'origine de la démission du gouvernement, la première dans l'histoire de l'État hébreu.

Le Likoud compte 40 députés et les travaillistes 39. Avec le soutien des 11 députés des partis religieux et les 15 des partis de gauche ou arabes, M. Pérès pourrait arriver à une majorité de 65 sièges. On ignorait com-

Pourparlers entre l'ANC et Pretoria le 11 avril

LE CAP (AFP) — Le gouvernement sud-africain rencontrera le Congrès national africain (ANC) pour la première fois le 11 avril au Cap, pour discuter des conditions que met le mouvement nationaliste à l'ouverture de négociations formelles.

L'annonce de cette rencontre historique a été faite hier au Cap par la présidence de la République.

Le communiqué précise que le président Frederik de Klerk sera assisté par plusieurs membres du gouvernement, et que la délégation de l'ANC sera dirigée par son vice-président Nelson Mandela, libéré le 11 février après plus de 27 ans de prison.

M. Mandela, 71 ans, doit rentrer aujourd'hui à Johannesburg, après une tournée de près de trois semaines dans quatre pays d'Afrique et en Suède, au cours de laquelle il a notamment appelé les pays occidentaux à accroître les sanctions contre l'Afrique du Sud et à rompre les relations diplomatiques avec Pretoria.

Selon le communiqué du palais présidentiel, cette réunion visera à examiner « les obstacles obstruant la marche vers des négociations ».

En préalable à toute négociation, l'ANC réclame la libération de tous les prisonniers politiques, la levée de l'état d'urgence et le retrait des troupes des ghettos noirs.

Il s'agit de trois des cinq conditions posées dans la « déclaration d'Hararé », un document rédigé par l'ANC et adopté par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en août

dernier. M. de Klerk a satisfait aux deux autres en légalisant l'ANC et les autres organisations interdites, le 2 février dernier, et en suspendant jusqu'à nouvel ordre les exécutions.

En ce qui concerne les prisonniers politiques, l'ANC proteste contre le fait que l'amnistie décrétée le 2 février par M. de Klerk exclut les militants condamnés pour des actes de violence. Plus de 340 prisonniers politiques ont récemment mené une grève de la faim de dix jours sur ce thème au bague de Robben Island au large du Cap.

Quant à la levée de l'état d'urgence et au retrait des troupes des ghettos, ils semblent exclus dans l'immédiat en raison de la recrudescence de la violence depuis la libération de M. Mandela, surtout au cours des deux dernières semaines.

Cette vague de violence a coûté la vie, jeudi soir, à un homme d'affaires blanc, massacré à coups de machette sur une route à environ 120 km à l'ouest de Johannesburg. Une jeune Blanche de 17 ans a été blessée dans des circonstances similaires à 70 km au sud de Johannesburg. C'est la première fois depuis le début de l'actuelle vague de violence que des blancs sont visés.

Huit attaques contre des policiers, fréquentes ces dernières semaines, ont été signalées hier par la police, qui dénombre cinq blessés.

COLLOQUE

Coparrainé par

L'INSTITUT NORD-SUD (OTTAWA)
ET LA BANQUE INTERAMÉRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT (WASHINGTON)

Sujet:

« LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT ET LES RÉFORMES ÉCONOMIQUES EN AMÉRIQUE LATINE DANS LES ANNÉES 1990: PROBLÈMES ET PERSPECTIVES »

Lieu:

Palais des congrès de Montréal, le samedi 31 mars, de 09h00 à 13h00.

Orateurs:

Jorge Castenada, Mexique
Enrique Garcia Rodriguez, Bolivie
Norman Givan, Jamaïque
Stephany Griffith-Jones, RU/Chili
Enrique Iglesias, Uruguay
Julio Maria Sanguinetti, Uruguay
Miguel Urrutia, Colombie

Le colloque va creuser les défis socio-politiques que soulèvent les diverses « réformes économiques » prescrites pour, et adoptées par, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces réformes viennent parfois aggraver la situation déjà critique des pauvres et peuvent constituer une menace pour les fragiles démocraties.

L'admission est libre.

Inscription: (613) 236-3535

Des fautes
d'orthographe?

CORRIGEZ-LES

AVEC

DU FRANÇAIS SANS FAUTES

UN COURS D'ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE

UN COURS PAR CORRESPONDANCE
UNIQUE AU MONDE !

DU JAMAIS VU !

Du français sans fautes se bâtit spécialement pour vous, en fonction de vos difficultés et de vos résultats. Vous apprenez uniquement ce que vous ne savez pas. Personne d'autre que vous ne suit le même cours.

MAIS D'ABORD...

VOUS AUREZ À FAIRE LE TEST
POUR CONNAÎTRE
VOS FORCES ET VOS FAIBLESSES.

OSEREZ-VOUS ?

3 MILLIONS DE QUÉBÉCOIS ET DE QUÉBÉCOISES
RECEVRONT LE TEST
DURANT LE MOIS DE MARS.

SURVEILLEZ VOTRE COURRIER
POUR LE
GRAND TEST

DU FRANÇAIS SANS FAUTES.

AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

Si vous désirez distribuer des exemplaires du test **Du français sans fautes** à votre personnel, pour les obtenir, téléphonez sans frais à la Direction de la formation à distance aux numéros suivants :

Montréal et les environs : 873-2210 Autres régions : 1-800-361-4886

DU FRANÇAIS SANS FAUTES

Une production du



Ministère de l'Éducation
Direction de la
formation à distance



En collaboration avec l'
Office de la
langue française



et
Radio
Québec
C'est autre chose et c'est tant mieux.

L' ACTUALITE INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Condamnation sans précédent

PARIS (AFP) — Par contumace, la cour d'assises de Paris a condamné, hier, à la réclusion à perpétuité le capitaine de corvette argentin Alfredo Astiz pour « séquestration suivie de torture », après la disparition, en décembre 1977 à Buenos Aires, de deux religieuses françaises, Alice Domon et Léonie Duquet. Ce procès constituait une « première judiciaire mondiale », selon l'un des avocats de la partie civile, Me Jacques Miquel. Jamais à ce jour un étranger n'avait été jugé dans un pays tiers, pour des crimes commis dans son propre pays, où il a été en outre amnistié. La cour a également prononcé la mise sous séquestre de tous les biens d'Alfredo Astiz, ainsi que la publication du jugement dans quatre quotidiens français. L'avocat général avait demandé dans son réquisitoire que le tribunal retienne le principe de culpabilité d'Astiz et le condamne à la peine prévue par la loi dans ce cas, à savoir la réclusion criminelle.

Peine de mort abolie

BRUXELLES (AFP) — La peine de mort devrait être prochainement abolie en Belgique, aux termes d'un accord de principe intervenu hier entre les partis constituant la coalition socialo-démocrate-chrétienne au pouvoir, a-t-on appris de source officielle. Selon l'accord conclu pendant une réunion du cabinet restreint, le ministre de la Justice Melchior Wathelet présentera, « la semaine prochaine ou la semaine suivante », un projet de loi pour abolir la peine de mort, a précisé un porte-parole du ministère. La Belgique reste l'un des rares pays en Europe à n'avoir pas aboli la peine de mort dans son code pénal, qui date de 1867. Mais elle n'était plus appliquée depuis près d'un siècle.

Procès à Dakar

DAKAR (AFP) — Dix-huit militants de l'opposition sénégalaise, arrêtés mercredi dernier au cours d'une manifestation à Dakar, ont comparu hier devant le tribunal départemental de Dakar. Mais l'affaire a été, après plus de cinq heures d'audience, mise en délibéré jusqu'à lundi en dépit de la requête de mise en liberté provisoire des prévenus formulée par la Défense. Les 18 prévenus avaient été arrêtés alors qu'ils venaient, à l'appel de la Conférence nationale des chefs de partis d'opposition, participer dans une mosquée du centre-ville à une prière à la mémoire d'un militant de l'opposition qui avait trouvé la mort le 28 février dernier à Thiès. Ces militants sont accusés de « participation à un attroupement » et « de ne pas l'avoir abandonné après les sommations ». Le parquet a requis une peine de six mois de prison ferme contre 13 d'entre eux.

Florence accepte les colporteurs

FLORENCE (Reuter) — Le conseil municipal de Florence a accepté hier de laisser cinq points de la ville à la disposition des colporteurs immigrés, à condition que ceux-ci renoncent à une grève de la faim déclenchée pour protester contre la répression de leurs activités. Quinze Africains ont été hospitalisés depuis le début de la grève de la faim suivie par une centaine de personnes devant la cathédrale de Florence, depuis que la police a chassé les colporteurs des rues de la ville.

Nouveaux heurts en Transylvanie

BUCAREST (Reuter) — Des heurts ont opposé hier manifestants roumains et hongrois de souche à Tirgu Mures, dans le nord de la Roumanie, après plusieurs jours de tensions nationalistes, ont rapporté des témoins. Selon des médecins, quinze personnes ont été blessées lorsqu'une voiture, qui aurait été conduite par un Hongrois, s'est précipitée sur des manifestants roumains. De source hongroise, on déclare que des Roumains rendus furieux par des banderoles réclamant « justice pour les minorités » et « l'école en hongrois », ont commencé à molester des Hongrois de souche dans les rues de Tirgu Mures, à 450 km au nord de Bucarest. Plus tôt, un pharmacien avait apposé une pancarte annonçant que les clients roumains n'étaient plus les bienvenus. Un millier de manifestants roumains se sont ensuite rassemblés sur une place du centre de la ville.

CARTES D'AFFAIRES


ROBIC
Fondé en 1892

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

55 St-Jacques
 Montréal, Québec
 Canada, H2Y 3X2
 Téléc. 05-268656
 Fax: (514) 845-7874
 Tél.: (514) 987-6242

Appel à la lutte contre Le Pen

Les socialistes français toujours divisés au congrès de Rennes

d'après Reuter

RENNES — Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale française et chef de file de l'un des courants qui se disputent le leadership du Parti socialiste français, a proposé hier que soit lancée, dès la fin du congrès du PS à Rennes, « une grande campagne de mobilisation et d'explication politiques contre le Front national ».

« L'axe de cette campagne sera notre refus du racisme, la défense et l'illustration de notre idée de la France », M. Fabius à la tribune du congrès.

Fabius a affirmé qu'une « action forte » devait être menée. Il a reconnu que les socialistes s'étaient « souvent fait piéger ». « Lorsque Le Pen nous parlait d'immigrés, nous répondions par un discours global anti-raciste. Aujourd'hui, il tient des propos racistes et nous répondons politique d'immigration », a-t-il dit.

« Cette politique est essentielle et le gouvernement de Michel Rocard est résolu à la mettre en oeuvre. Mais 7 % d'immigrés dans la population n'expliquent pas 15 % de votes pour le Front national », a poursuivi Fabius.

Le président de l'Assemblée nationale a estimé que « lutter contre toutes les manifestations de racisme, des plus anodines aux plus ignobles, est une tâche majeure ».

« Faire barrage à l'extrême-droite, cela commence en faisant barrage à la misère ou la désespérance quotidiennes. C'est une tâche prioritaire du gouvernement et du parti », a-t-il dit, inspiré par les récents incidents à caractère raciste, qui ont vu deux Français d'origine maghrébine tués par des Français de souche.

Par ailleurs, l'appel à l'unité lancé par le président François Mitterrand n'a pas réussi, hier à faire naître un « esprit de synthèse » entre Lionel Jospin et Laurent Fabius, les deux héritiers divisés du mitterrandisme.

« Unissons donc nos esprits, nos moyens et nos forces sans jamais oublier que nous sommes tous du même côté », a déclaré le chef de l'État, dans un message aux militants du Parti socialiste réunis en congrès à Rennes.

« L'appel est pour l'instant resté lettre morte », a estimé un proche du premier secrétaire du PS, Pierre Mauroy, allié à Jospin.

Dans la matinée, le petit déjeuner qui avait rassemblé six « fabusiens » et six « mauroyo-jospiniens », selon le vocabulaire politique français, avait débouché sur un constat d'échec.

Face aux partisans du premier secrétaire, forts de la fusion survenue dans la nuit entre leur camp et le courant « Socialisme et République » de Jean-Pierre Chevènement, les

amis de Fabius ont refusé une proposition de participer à la direction du PS.

L'axe Mauroy-Jospin-Chevènement constitue, selon Mauroy, un « premier pôle de synthèse ». Mais Claude Bartolone, député fabusien, a qualifié cette alliance de « mariage de perdants ».

Au cours de l'après-midi, trois des principaux dirigeants du PS, Mauroy, Michel Rocard et Fabius sont montés à la tribune.

Le premier secrétaire a demandé que le congrès de Rennes ne soit pas celui de la « division », mais de la « mobilisation » et a déploré les divisions « artificielles ».

Il est ensuite revenu à la politique politicienne, pour annoncer la réunion avant la fin de l'année d'une convention nationale ayant pouvoir de congrès sur le désarmement, le budget militaire et le service national.

M. Rocard, pour sa part, a soigneusement évité de prendre parti dans la querelle de la famille mitterrandiste. Il a dit être venu à Rennes apporter un « message de fraternité, parce qu'après le moment du débat vient celui du rassemblement ».

Le premier ministre a prononcé un vibrant plaidoyer pour sa politique gouvernementale et a affirmé que les socialistes gagneraient les élections législatives de 1993.

Cuba prône le dialogue dans le système existant

Les contrevenants seront poursuivis

LA HAVANE (Reuter) — Le Parti communiste cubain s'est engagé hier à élargir le dialogue social dans le cadre du système de parti unique, mais a simultanément promis de poursuivre les dissidents pour « trahison ».

Dans un communiqué annonçant que le quatrième congrès du PC aurait lieu au premier semestre 1991, les dirigeants communistes ont appelé le Parti à renoncer à la bureaucratie et au dogmatisme, à laisser s'exprimer d'autres points de vue, et à améliorer le gouvernement ainsi que la gestion de l'économie.

« Nous ne faisons pas de promesses et nous ne suscitons pas de faux espoirs. Nous demandons à la population de travailler dur. Ce ne sera pas une voie facile », précise le texte.

En l'absence de Fidel Castro en visite au Brésil, le communiqué a été lu par son frère, Raul, ministre des Forces armées, lors d'un rassemblement à Santiago de Cuba, dans l'Est du pays.

« Le peuple devrait savoir qu'il y a des solutions aux problèmes économiques actuels, qu'il y a une stratégie claire pour aller de

l'avant. Notre parti tient fermement la barre », affirme le texte.

Soumis à d'importantes pressions internationales après l'effondrement des régimes communistes d'Europe de l'Est, les dirigeants cubains ont promis de lutter contre l'inefficacité et la corruption et d'avoir recours à des méthodes « encore plus démocratiques ».

Ils ont néanmoins réitéré leur fidélité au marxisme-léninisme, juré de résister à toute pression extérieure et promis de lutter fermement contre la dissidence.

« Les contre-révolutionnaires et les éléments anti-sociaux doivent être prévenus que s'ils agissent aujourd'hui comme les marionnettes de l'impérialisme », ils deviendront « les plus grands traîtres de l'histoire de Cuba », et que « c'est ainsi que la justice et le peuple les traiteront », affirme le communiqué.

Huit militants des droits de l'homme ont été interpellés samedi dernier et devraient être inculpés sous peu d'organisation de rassemblements illégaux.

UNE TOUTE NOUVELLE ÉLÉGANCE...

Vous devriez recevoir par la poste, d'ici le 16 mars, un livret de bons pour les verres à vin à longue tige Héritage.

Utilisez les bons pour collectionner les huit verres à vin à longue tige Héritage. Vous pouvez obtenir un verre contre 1 \$ sur présentation d'un bon et à l'achat d'au moins 25 litres de carburant à toute station-service Petro-Canada participante.



Joignez-vous à nous.

Chaque fois que vous ajoutez un superbe verre à vin Héritage à votre collection, 10 ¢ sont versés au Fonds de bourses d'études du flambeau olympique. Ce Fonds aide des jeunes athlètes amateurs et entraîneurs canadiens à continuer dans leur poursuite de l'excellence.

Collectionnez les huit verres à vin à longue tige et aidez ainsi ces jeunes Canadiens prometteurs à atteindre leurs buts!

C'est grâce à votre participation que Petro-Canada est en mesure de réaliser son engagement envers la jeunesse d'ici et de maintenir l'esprit olympique.



Au service des gens d'ici

Quand M. Ryan fait le point

Sauver le Lac Meech, mais pas à n'importe quel prix

MCLAUDE Ryan s'intéresse, depuis fort longtemps et avec compétence, aux enjeux de l'avenir du Québec et du Canada. Toutefois, respectueux de l'autorité du premier ministre et de la solidarité ministérielle, le ministre de l'Éducation laisse M. Robert Bourassa et son collègue Gil Rémillard défendre publiquement le dossier du Lac Meech. Il arrive heureusement, de loin en loin, que M. Ryan monte au front et fasse des mises au point, pertinentes et fort utiles. D'autant que personne ne peut le soupçonner de fédéralisme douteux...

Premier exemple. Le 8 décembre dernier, à l'occasion d'un colloque universitaire à Kingston, M. Ryan a rappelé, en termes on ne peut plus clairs, une évidence que MM. Wells, Filmon et McKenna, font mine d'oublier : « L'accord du Lac Meech représente la première réponse valable du reste du Canada aux aspirations politiques que formule le Québec depuis plus d'un quart de siècle. » Après avoir démontré que cette entente ne constitue nullement un danger pour l'intégrité du pays — contrairement à ce que colportent les amis de Jean Chrétien et autres Carstairs de « The Soo » et d'ailleurs — le ministre concluait : « Après toutes les frustrations essayées depuis 25 ans, après tous les recommandements dont on a été témoin, il serait profondément déplorable que le Canada anglais veuille maintenant se délier unilatéralement et sans raison valable de l'engagement solennellement contracté par le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux. »

On ne saurait mieux prévenir, en cas d'échec, une désaffection croissante à l'endroit du projet fédéral canadien. Trois fois hélas, non seulement cet appel vibrant d'un vieil ami désintéressé n'a pas été entendu par les récalcitrants hors du Québec, mais il s'en est trouvé, chez nous aussi, pour jeter de l'huile sur le feu. Tel le chef de l'Equality Party. À titre de ministre responsable, M. Ryan a pressé M. Robert Libman de voyager au Québec, de se déniaiser, de cesser de « colporter des observations calomnieuses à travers le Canada ». Est-il besoin de rappeler que, à l'exception de l'accroc de la loi 178, le gouvernement libéral a plus d'une fois montré sa bonne volonté envers les anglophones, par exemple en matière d'éducation (amnistie des élèves dits illégaux), de santé et de services sociaux (loi 142).

M. Ryan s'emporte rarement. Pendant que des collègues laissent libre cours à leurs états

d'âme plus ou moins nationalistes, il y a trois semaines, le ministre de l'Éducation fulminait par devers lui. La « mère supérieure », Mme Lise Bacon, rappela aux bavards que le lieu de discussion des ministres se situe au Conseil, pas dans un hall d'hôtel. Ce qui n'empêcha pas deux ministres, MM. John Ciaccia et Sam Elkas, d'opiner que la ratification du Lac Meech pourrait sonner le glas de la clause dérogatoire (loi 178) et de la restriction à l'affichage commercial bilingue.

Comme il se doit, l'opposition tendit son piège, aussi gros que pour un ours. Dans sa motion, dite du mercredi, le Parti québécois demande notamment à l'Assemblée nationale de réaffirmer que la clause nonobstant « constitue le dernier rempart assurant la survie de la nation québécoise » (sic). Sans se soucier de cette enflure verbale, M. Ryan, encore une fois, riva le clou aussi bien à ses collègues qu'aux péquistes. Ce n'est pas de gaieté de cœur que le gouvernement a utilisé cette fameuse clause, dit-il, sachant très bien qu'on s'en servirait pour décrier le Lac Meech. Mais cette clause constitutionnelle est « essentielle pour le maintien de notre pouvoir de décision dans les matières qui touchent directement notre avenir ». Le gouvernement veut l'utiliser, dans des cas graves et exceptionnels, pour conserver à l'Assemblée (et non aux tribunaux) son pouvoir d'intervention ultime et décisif quand est en jeu l'avenir du Québec et de son caractère français.

On peut n'être pas d'accord avec M. Ryan. Au moins, c'est clair et net. Ça repose des ambiguïtés de M. Bourassa et de ses entourloupettes. D'autant que M. Ryan redit avec emphase son attachement à la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi qu'au Lac Meech. Mais il dénonce aussi les manifestations d'intolérance et d'hostilité dont le Québec est victime, ailleurs au pays. Si elles devaient se poursuivre et représenter le sentiment de la majorité anglophone de ce pays, prend-il soin d'ajouter, « il faudrait à n'en point douter que nous nous interrogerions de manière décisive sur notre place dans ce pays ».

Langage grave, mesuré et pondéré. Le Canada anglais doit l'écouter avec attention, au moment où l'on s'apprête à faire une fête rétro à M. Trudeau et à ses dinosaures. Peuvent-ils encore entendre la voix de la raison, celle de M. Ryan ?

— GILLES LESAGE

La fin d'une folle équipée

Après un an de combats, le général Aoun renonce à « sa » guerre

UNE ANNÉE de combats et de souffrances supplémentaires pour les chrétiens du Liban : voilà le triste bilan de la guerre de « libération nationale » engagée, il y a tout juste un an, par le Général Aoun. Il y a quelques jours, le commandant en chef de l'armée libanaise et leader du gouvernement responsable de la partie chrétienne du Liban, annonçait la fin — et l'échec ! — de cette entreprise futile et meurtrière. À la stupéfaction de ses fidèles, le général Michel Aoun tend maintenant la main à ses adversaires d'hier. Il évoque même la possibilité d'un dialogue de réconciliation nationale. Tant de morts pour en arriver à ce qui, depuis des mois, était inéluctable !

Le dernier épisode de cette aventure a lui aussi débouché sur une impasse totale. Les troupes fidèles au général Aoun ont finalement été incapables de mater les Forces libanaises, cette milice placée sous le commandement de Samir Geagea. Pire, les gains sur le terrain de l'armée contre la milice sont pratiquement insignifiants. Le ralliement presque euphorique derrière le Général Aoun de nombreux sympathisants n'aura donc qu'aggravé la division déjà profonde entre les divers clans du « pays chrétien ».

Faillite également du général Aoun dans sa tentative de rejeter l'accord de Taëf négocié à la fin de l'année dernière grâce à la médiation d'un comité de la Ligue arabe. Cet accord prévoit une

modification importante du partage des pouvoirs entre les diverses communautés du Liban. De plus, au lendemain de cette entente historique, les députés de l'Assemblée nationale avaient comblé le vide présidentiel et porté au pouvoir M. Elias Hraoui. Après avoir dénoncé l'élection du Président et interdit aux députés chrétiens de revenir à Beyrouth-Est, M. Aoun se rend maintenant à la nécessité de dialoguer avec le détenteur de « l'autorité légitime » au Liban.

Raison majeure constamment invoquée par le Général Aoun pour justifier sa guerre de libération nationale, l'opposition systématique à la Syrie et à son armée d'occupation, est elle aussi levée. Dans sa conférence de presse-surprise, le commandant de la faction chrétienne de l'armée libanaise a même envisagé la possibilité de dialoguer avec Damas.

Dans cette capitulation qui n'ose s'avouer, on doit lire le poids des interventions simultanées et pressantes de Paris et du Vatican. La paix n'est pas pour autant rétablie au Liban, après plus de seize ans de conflit. Le départ possible du Général Aoun permet toutefois d'espérer le retour à la table de négociation des leaders chrétiens et musulmans, même si les troupes syriennes patrouillent toujours dans Beyrouth-Ouest.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Déficit et pouvoirs locaux

Québec doit se donner une politique globale de décentralisation

SELON les dernières prévisions, le déficit du gouvernement du Québec pour l'année 1989-90 serait de 100 millions \$ plus élevé que prévu. Cette somme — en réalité marginale — n'inquiéterait nullement si les perspectives financières des prochaines années n'étaient pas si sombres.

Dans son dernier discours du budget, M. Gérard D. Levesque, s'était donné comme objectif de stabiliser le déficit aux environs de 1,5 milliard \$ jusqu'en 1992. Il paraissait en effet difficile de poursuivre au même rythme le mouvement à la baisse observé depuis 1984, alors que le déficit était de 3,8 milliards \$. Or, la diminution des transferts fédéraux et le ralentissement plus marqué que prévu de l'économie pèsent lourdement dans l'avenir sur les finances publiques.

Certes le gouvernement peut faire encore des économies en resserrant sa gestion des programmes, mais sa marge de manoeuvre au chapitre des dépenses est de plus en plus serrée et en réalité insuffisante pour maintenir le déficit au niveau actuel. Reste donc l'autre voie, la hausse des impôts. La TPS québécoise est dans l'air. À court terme, le gouvernement n'a guère d'autre choix que d'accroître ses recettes, et l'introduction de la TPS est sans doute la mesure la plus appropriée dans les circonstances.

Mais là ne s'arrête pas les moyens dont dispose le gouvernement pour maîtriser son déficit. Il pourrait par exemple emprunter une piste plus audacieuse en cherchant un nouveau partage des responsabilités entre l'administration provinciale ou centrale et les instances locales et régionales. Il se propose de faire un pas dans cette direction en élargissant les contributions financières des commissions scolaires.

Mais il s'agit là, pour l'instant du moins, d'une mesure isolée qui vise à atténuer les problèmes spécifiques de l'éducation primaire et secondaire. Néanmoins, cette initiative pourrait déclencher un courant plus large si le gouvernement s'appli-

quait à donner une cohésion, une vision d'ensemble, aux divers projets actuellement en gestation dans divers ministères et dans les régions.

À la santé et aux services sociaux par exemple, il est question de former des régies à l'échelle des régions administratives. Parallèlement, les MRC et les municipalités locales qui les composent s'interrogent sur leurs fonctions futures maintenant qu'elles ont complété la principale mission qui leur avait été confiée, l'élaboration des schémas d'aménagement. Le ministère des Affaires municipales et le secrétariat à l'Aménagement en font, semble-t-il, autant. Et dans le même esprit, des réflexions ont été amorcées entre l'administration centrale, les MRC les municipalités locales en vue de préciser le partage des responsabilités entre les divers niveaux de gouvernement dans des secteurs spécifiques d'activités, tel l'environnement.

Bref, le Québec semble engagé dans un nouvelle étape de décentralisation, peut-être plus importante que celle qui a donné naissance aux MRC.

Mais si ce courant paraît irréversible, son aboutissement dans une forme cohérente et efficace est loin d'être assuré. Les initiatives en cours sont reliées entre elles ; elles se chevauchent d'une manière ou d'une autre si elles sont menées à leur terme.

Pourquoi alors le gouvernement ne se donne-t-il pas une politique globale de décentralisation ? Il ne s'agit pas de considérer la décentralisation comme une panacée aux problèmes budgétaires de Québec, ni de changer simplement l'adresse de la facture. Mais le fait est que la conjoncture actuelle s'avère des plus favorable à l'élargissement des pouvoirs locaux et régionaux et à une nouvelle répartition de certaines fonctions — et responsabilités financières — entre les divers niveaux de gouvernement.

— ALBERT JUNEAU

Grande première médicale



TIRÉE DU JOURNAL LE MONDE

LETTRES AU DEVOIR

L'éthique des chercheurs

J'AI PRIS connaissance de « l'épître aux populations » que mes collègues Jean De Bonville, Gérard Laurence et Florian Sauvageau ont rédigée et que vous avez publiée le 13 mars concernant « la situation critique de l'enseignement dans les universités ».

Je souscris à leur préoccupation relative à la qualité de l'enseignement et je m'inquiète comme eux du péril qui la menace à notre département. J'ai aussi noté que ces messieurs mettaient en garde leurs collègues-professeurs de l'Université Laval contre la tentation, lors des discussions en cours entre leur syndicat et l'administration de l'université au moment de la rédaction de ces lignes, « de trouver des avantages pécuniaires (en matière de plan de retraite ou d'équité salariale) contre des concessions touchant les ressources professorales ».

En principe, un tel altruisme devrait être assumé par tous les employés de l'université, y compris ses plus hauts dirigeants. C'est aussi une mise en garde dont l'esprit devrait être approuvé par tous mes autres collègues ; même si ceux qui pourraient profiter des contrats privés émanant des marchés de la pigne d'expertise universitaire sont plus susceptibles de le faire spontanément !

Enfin, pour moduler la plainte de mes collègues au sujet du destin pédagogique de notre département, je suggère que certains s'abstiennent pour l'instant de demander des libérations de tâches d'enseignement pour se consacrer exclusivement à des travaux de recherches effectués, par exemple, à l'IQRC ; ce qui oblige présentement le département à accroître le nombre de chargés de cours pour remplacer les professeurs libérés. Quand il y a une situation critique de l'enseignement, il faut pratiquer une éthique dans son comportement qui y corresponde.

— JACQUES RIVET
Département d'information
et de communication
Université Laval
St-Romuald, le 13 mars.

Les vrais patrons

Lettre à Mme Carstairs

JE SUIS étonné que vous préconisiez que l'entente du lac Meech soit d'abord interprétée par la Cour suprême. Le Canada est-il dirigé par la Cour suprême ou par le gouvernement fédéral et celui des provinces ?

La fameuse clause de « société distincte » ressemble aux lois de Robert Bourassa (22 et 178) : elles ont un titre ronflant et un texte qui contredit le but annoncé par le titre.

La loi 22 annonçait que le Québec serait français... mais si l'on en juge par la décision de la Cour suprême concernant Royyn-Noranda, le Québec est encore bilingue puisqu'aucune loi n'est constitutionnelle si elle n'est pas traduite en anglais.

Il est surprenant de constater que le premier et le seul vrai maître du pays n'est pas le Parlement, comme le veut tout régime démocratique, mais la Cour suprême, qui peut rejeter une loi du Parlement.

Les juges ne sont pas élus. Ils n'ont donc aucun droit de décision. Ils sont là pour interpréter, voir à ce que les lois soient claires et cohérentes. Pourquoi la Cour suprême remplace-t-elle le Sénat qui, lui, doit examiner les nouvelles lois ?

— JEAN SIMONEAU
Val d'Or, le 12 mars.

Vraie démocratie scolaire

JE SUIS étonné que les élections scolaires aient lieu 14 jours suivant l'élection municipale de Montréal. Au lieu de réformer le système pour favoriser la participation, on risque de la voir diminuer de son niveau actuel dérisoire de 12 %.

Mais une solution facile s'impose. Dans les villes d'Ontario, par exemple, les élections scolaires ont lieu la même journée que les municipales. En se présentant au scrutin, les électeurs reçoivent deux bulletins : un municipal, l'autre scolaire. Les campagnes sont séparées, sauf si, parfois, il y a des alliances locales stratégiques. Le taux de participation est au moins deux fois plus élevé qu'ici.

Réformer le système pour toutes les villes de Québec serait compliqué et pourra venir dans un deuxième temps. Mais, en ce qui concerne la CECM dont le territoire correspond assez bien à la Ville de Montréal, on pourra facilement combiner les deux élections ce mois de novembre.

Il est inconcevable qu'on laisse tomber cet opportunisme en or d'introduire chez nous une vraie démocratie scolaire.

— HENRY MILNER
Vanier College
Department of Economics and
Political Science
Saint-Laurent, le 12 mars.

Qui se souvient

Sur la question posée par M. Jean-Ethier Blais dans LE DEVOIR du 3 mars : « Où sont donc nos amis ? »

S'AGISSANT d'amitié, nous pouvons aussi nous demander ce que nous avons fait de nos premiers amis et partenaires en terre d'Amérique : les autochtones. En effet, la majorité d'entre eux entretenaient avec nos ancêtres des relations harmonieuses qui débouchaient souvent sur des alliances solides et durables.

Sur les flots trompeurs du multiculturalisme anglophile, les Français d'Amérique ont encore besoin du frêle canot d'écorce de Donnacona et de Pontiac, notamment pour y ancrer et y dater leur ancienneté et leur spécificité de premiers allochtones de l'Acadie, du Canada et de la Louisiane. Dans les jours difficiles, notre peuple a encore besoin d'un ami qui lui apprend à pêcher sous la glace, à marcher en raquettes, à recueillir l'eau d'érable...

Au scorbut qui ronge la Nouvelle-France depuis plus de deux siècles, opposons l'antidote de la fidélité et de l'appartenance. Si nous ne sommes pas un peuple fort, soyons au moins un peuple qui se souvient de ses amis.

— PIERRE LINCOURT
Montréal, le 6 mars.

Le sermon du MLQ

L'E Mouvement laïque québécois s'implique encore une fois dans la chose scolaire pour en empêcher l'évolution. J'ai assisté comme simple citoyen à plusieurs rencontres du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO) et il m'a semblé que ce mouvement était véritablement à la recherche de ce que pouvait être l'école montréalaise des prochaines années. Comme parent, j'y ai trouvé ma place et mes préoccupations.

Si la confessionnalité de notre système scolaire est une em-bûche administrative à des changements souhaitables, il faut aussi dire que la mauvaise gestion de la Commission (CECM), sa politique d'autruche face à nos communautés culturelles et son refus de se voir comme un partenaire dynamique de la communauté sont autant de problèmes drôlement plus importants que la religion à l'école...

La loi 107 fait en sorte que, par le Conseil d'orientation, nous pourrions choisir comme parents les orientations de notre école en tout respect de notre communauté. Qui sont ces gens du MLQ pour venir me dire quoi faire de la

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

religion dans mon milieu ? Pourquoi notre système scolaire serait-il uniformément laïque ?

En tout respect des droits et libertés, laissons donc place à la différence ! Et surtout tenons compte de nos sources et... ressources.

Le MLQ dénonce et moralise ; le Mémo propose et je l'espère pourra réaliser. Suffit les vœux pieux et les sermons, autant du Mouvement scolaire confessionnel (MSC) que du MLQ !

— DIANE COUTU
parent non-catholique
Montréal, le 6 mars.

Évolution ?

AU MOMENT où Montréal affiche l'Opéra Nelligan, Chantal Daigle lance son livre dans lequel elle déclare que c'est le foetus lui-même qui lui demandait d'interrompre sa grossesse !

Autrefois, on enfermait le génie, aujourd'hui, on publie la bêtise. Est-ce vraiment du progrès ? Peut-on appeler cela de l'évolution ?

Chantal Daigle aurait mieux fait d'accoucher de son bébé et d'avorter de son livre, parce qu'un enfant est toujours une merveille quelles que soient ses origines tandis que la qualité d'un livre dépend uniquement de son auteur.

— MARIE ROBILLARD
Outremont, le 11 mars.

Cégep francophone

Lettre à M. Claude Ryan

LA Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal veut réitérer son appui aux francophones de l'Ouest de l'île de Montréal dans leur demande d'un cégep francophone.

Nous croyons qu'une telle institution francophone serait un instrument nécessaire de sauvegarde de la langue maternelle de beaucoup d'étudiants, présentement forcés de fréquenter des cégeps anglais. En même temps, elle permettrait de contrer l'anglicisation de la jeunesse allophone, également nombreuse dans ce secteur, en plus, éventuellement, de donner aux finissants des écoles secondaires anglaises l'occasion d'un rapprochement avec la culture du Québec.

— JEAN DORION
président général
Montréal, le 1er mars.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements : (514) 844-5738

« LE DEVOIR » (USPS #003708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$49.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Jugement sur les écoles françaises d'Alberta

DOCUMENT

Extraits de la décision unanime rendue le 15 mars par sept membres de la Cour suprême et rédigée par le juge en chef, M. Brian Dickson

C'EST la première fois que notre Cour fait une étude approfondie du par. 23(3) de la Charte et, vu la complexité et l'importance des questions soulevées par cette disposition, il serait imprudent de ne pas s'en tenir à cela.

L'objet général de l'art. 23 est clair : il vise à maintenir les deux langues officielles du Canada ainsi que les cultures qu'elles représentent et à favoriser l'épanouissement de chacune de ces langues, dans la mesure du possible, dans les provinces où elle n'est pas parlée par la majorité. L'article cherche à atteindre ce but en accordant aux parents appartenant à la minorité linguistique des droits à un enseignement dispensé dans leur langue partout au Canada.

Mon allusion à la culture est importante, car il est de fait que toute garantie générale de droits linguistiques, surtout dans le domaine de l'éducation, est indissociable d'une préoccupation à l'égard de la culture véhiculée par la langue en question. Une langue est plus qu'un simple moyen de communication; elle fait partie intégrante de l'identité et de la culture du peuple qui la parle. C'est le moyen par lequel les individus se comprennent eux-mêmes et comprennent le milieu dans lequel ils vivent. L'importance culturelle du langage a été reconnue par notre Cour dans l'arrêt *Ford c. Procureur général (Québec)*, (1988), aux pp. 748 et 749 :

Une langue est plus qu'un simple moyen de communication; elle fait partie intégrante de l'identité et de la culture du peuple qui la parle

« Le langage n'est pas seulement un moyen ou un mode d'expression. Il colore le contenu et le sens de l'expression. Comme le dit le préambule de la *Charte de la langue française* elle-même, c'est aussi pour un peuple un moyen d'exprimer son identité culturelle. » [Je souligne.]

C'est ce qu'a reconnu également la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui a joué elle-même un rôle de premier plan dans la constitutionnalisation de droits linguistiques dans la *Charte*. À la page 8 du Livre II de son rapport, la Commission dit :

« La langue est en outre la clé du progrès culturel. Certes, langue et culture ne sont pas synonymes, mais le dynamisme de la première est indispensable à la préservation intégrale de la seconde. »

Et, à la p. 19, la Commission ajoute concernant le rôle des écoles de la minorité linguistique :

« Ces écoles sont indispensables à l'épanouissement des deux langues et des deux cultures officielles. ... Il s'agit de dispenser aux membres de la minorité un enseignement qui convienne particulièrement à leur identité linguistique et culturelle (...) » [Je souligne.]

Il convient de faire remarquer en outre que les écoles de la minorité servent elles-mêmes de centres communautaires qui peuvent favoriser l'épanouissement de la culture de la minorité linguistique et assurer sa préservation. Ce sont des lieux de rencontre dont les membres de la minorité ont besoin, des locaux où ils peuvent donner expression à leur culture.

Un autre aspect important de l'objet de l'art. 23 est son rôle de disposition réparatrice. Conçu pour régler

un problème qui se posait au Canada, il visait donc à changer le statu quo. Pour reprendre la formule succincte du juge Kerans, « l'existence même de l'article laisse supposer l'insuffisance du système actuel » (p. 534). Le caractère réparateur de l'art. 23 a été reconnu d'une façon non équivoque par notre Cour dans l'arrêt *Procureur général du Québec c. Québec Association of Protestant School Boards*, (1984), à la p. 79 :

« L'article 23 de la *Charte* constitue, dans sa spécificité, un ensemble unique de dispositions constitutionnelles, tout à fait particulier au Canada. »

« Cet ensemble de dispositions, le législateur constituant ne l'a pas édicté dans l'abstrait. Quand il l'a adopté, il connaissait et il avait évidemment à l'esprit le régime juridique réservé aux minorités linguistiques anglophone et francophone relativement à la langue de l'enseignement par les diverses provinces au Canada. Il avait également à l'esprit l'histoire de ces régimes juridiques, tant l'histoire relativement ancienne comme celle du Règlement 17 qui a restreint pour un temps l'enseignement en français dans les écoles séparées de l'Ontario. ... que l'histoire relativement récente comme celle de la *Loi 101* et des régimes qui l'ont précédée au Québec. À tort ou à raison, ce n'est pas aux tribunaux qu'il appartient d'en décider, le constituant a manifestement jugé déficients certains des régimes en vigueur au moment où il légiférait, et peut-être même chacun d'entre eux, et il a voulu remédier à ce qu'il considérait comme leurs défauts par des mesures réparatrices uniformes, celles de l'art. 23 de la *Charte*, auxquelles il conférait en même temps le caractère d'une garantie constitutionnelle. » [Je souligne.]

À mon avis, les appels ont parfaitement raison d'affirmer que [TRADUCTION] « l'histoire révèle que l'art. 23 était destiné à remédier, à l'échelle nationale, à l'érosion progressive des minorités parlant l'une ou l'autre langue officielle et à appliquer la notion de « partenaires égaux » des deux groupes linguistiques officiels dans le domaine de l'éducation. » [...]

L'article 23 [...] énonce un nouveau genre de garantie juridique, très différente de celles dont les tribunaux ont traditionnellement traité. Tant son origine que la forme qu'il revêt témoignent du caractère inhabituel de l'art. 23. En effet, l'art. 23 confère à un groupe un droit qui impose au gouvernement des obligations positives de changer ou de créer d'importantes structures institutionnelles. S'il y a lieu d'être prudent dans l'interprétation d'un tel article, cela ne veut pas dire que les tribunaux ne devraient pas « insuffler la vie » à l'objet exprimé ou devraient se garder d'accorder les réparations, nouvelles peut-être, nécessaires à la réalisation de cet objet.

La façon dont il convient d'interpréter l'art. 23, selon moi, est de le considérer comme attributif d'un droit général à l'instruction dans la langue de la minorité. À mon avis, l'al. (3)b) a été inclus à titre d'indication de la gamme supérieure d'exigences institutionnelles que peut imposer l'art. 23 (il va sans dire que le gouvernement peut fournir davantage que le minimum requis par l'art. 23).

On peut exprimer autrement cette interprétation de l'art. 23 en disant qu'il doit être considéré comme établissant une exigence « variable », le niveau supérieur étant prévu à l'al. (3)b) et le niveau inférieur, correspondant au mot « instruction », étant prévu à l'al. (3)a). L'idée de critère variable signifie simplement que l'art. 23 garantit le type et le niveau de droits et de services qui sont appropriés pour assurer l'instruction dans la langue de la minorité au nombre d'élèves en question. [...]

Le critère variable prévu par l'art. 23 comporte des limites. En règle générale, on ne peut exiger en vertu de l'art. 23 que des mesures soient prises dans des situations où le nombre d'élèves de la minorité linguistique est faible. On ne peut exiger grand-chose d'un gouvernement dans le cas par exemple d'un seul et unique élève de la minorité linguistique. L'article 23 requiert au minimum que « l'instruction » se fasse dans la langue de la minorité; si les élèves sont trop peu nombreux pour justifier un programme pouvant être qualifié « d'instruction dans la langue de la minorité », l'art. 23 n'exige pas la création d'un programme de ce genre. Ni la question de ce qu'est le

L'art. 23

23.3 Le droit reconnu aux citoyens canadiens [...] de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province :

a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;

b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de se faire instruire dans des établissements financés sur les fonds publics.

programme « minimum » pouvant constituer de « l'instruction » ni celle du nombre d'élèves pouvant être requis pour justifier un tel programme ne se posent cependant dans le présent pourvoi et je ne les aborderai pas. La question en litige ici ne concerne que le « niveau supérieur » de la gamme possible d'exigences posées par l'art. 23, c'est-à-dire ce qui est exigé dans le cas où il existe un nombre relativement important d'élèves visés par l'art. 23. [...]

Bien qu'il soit souvent utile de tenir compte de l'interrelation de divers articles de la Charte, je ne crois pas, aux fins de l'interprétation de l'art. 23, qu'on ait avantage à se référer à l'art. 15 ou à l'art. 27 dans le présent contexte. En effet, l'article 23 établit un code complet régissant les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Il est assorti de réserves et d'une méthode d'évaluation qui lui sont propres. De toute évidence, l'art. 23 renferme une notion d'égalité entre les groupes linguistiques des deux langues officielles du Canada. À part cela, toutefois, cet article constitue d'abord et avant tout une exception aux dispositions des art. 15 et 27 en ce qu'il accorde à ces groupes, anglophone et franco-

phone, un statut spécial par rapport à tous les autres groupes linguistiques au Canada. [...]

Comme le dit le juge Kerans dans l'arrêt faisant l'objet du présent pourvoi (p. 537) :

« [TRADUCTION] Je retiens l'argument des appelants que la plus sûre garantie contre l'assimilation est un établissement relevant du contrôle exclusif du groupe en question. Toute diminution de ce pouvoir dilue inévitablement la spécificité de l'école et l'expose à l'influence d'une majorité insensible voire hostile. Certains aspects du contrôle doivent sans doute être cédés, comme nous le verrons, mais chaque degré de perte de ce contrôle représente un affaiblissement possible du pouvoir décisionnel et ouvre la porte au risque que soit miné le rôle difficile de l'établissement. »

Historiquement, en l'absence de mesures destinées à assurer à la minorité une représentation et des pouvoirs au sein des conseils d'écoles publiques ou communes, les conseils séparés ou confessionnels ont formé les principaux bastions de l'enseignement dans la langue de la minorité. Ces conseils indépendants constituent pour la minorité des institutions qu'elle peut considérer comme les siennes avec tout ce que cela représente en termes de possibilités de travailler dans sa propre langue, de partager une culture, des intérêts et des points de vue communs, et de jouir de la plus grande mesure possible de représentation et de contrôle. Ces éléments ont une importance considérable lorsqu'il s'agit de fixer des priorités générales et de répondre aux besoins spéciaux de la minorité en matière d'éducation.

Dans certaines circonstances, un conseil scolaire francophone indépendant est nécessaire pour atteindre l'objet de l'art. 23. Toutefois, quand le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la minorité est relativement petit, la capacité d'un conseil indépendant d'atteindre cet objet peut s'en trouver réduite, de sorte qu'il peut y avoir lieu de recourir alors à d'autres méthodes qui permettent à la minorité de s'identifier avec l'école tout en ayant l'avantage de participer à un organisme plus grand grâce à une représentation et à un certain pouvoir exclusif au sein du conseil scolaire de la majorité. Dans une situation de ce genre, de tels moyens permettent de ne pas souffrir de l'isolement d'un district scolaire indépendant à l'égard des ressources matérielles dont dispose le district scolaire de la majorité et ils facilitent le partage des ressources avec le conseil de la majorité, ce qui peut être crucial pour les écoles plus petites de la minorité. On peut s'attendre à ce que, ayant une population étudiante plus importante, le conseil de la majorité ait plus facilement accès aux améliorations et aux nouvelles ressources en matière d'éducation. Lorsque le nombre d'élèves visés par l'art. 23 n'est pas suffisamment élevé, l'isolement complet des écoles de la minorité irait à l'encontre de l'objet de l'art. 23 parce que, à la longue, il contribuerait à la détérioration du statut du groupe linguistique minoritaire et des moyens dont il dispose en matière d'éducation. Les diplômés des écoles de la minorité seraient moins bien préparés (ce qui réduirait les possibilités de carrière de la minorité) et les élèves éventuels seraient peu disposés à fréquenter les écoles de la minorité linguistique.

En outre, comme l'indique le contexte historique dans lequel l'art. 23 a été adopté, les minorités linguistiques ne peuvent pas être toujours certaines que la majorité tiendra compte de toutes leurs préoccupa-

Comme le dit le juge Kerans dans l'arrêt faisant l'objet du présent pourvoi (p. 537) :

« [TRADUCTION] Je retiens l'argument des appelants que la plus sûre garantie contre l'assimilation est un établissement relevant du contrôle exclusif du groupe en question. Toute diminution de ce pouvoir dilue inévitablement la spécificité de l'école et l'expose à l'influence d'une majorité insensible voire hostile. Certains aspects du contrôle doivent sans doute être cédés, comme nous le verrons, mais chaque degré de perte de ce contrôle représente un affaiblissement possible du pouvoir décisionnel et ouvre la porte au risque que soit miné le rôle difficile de l'établissement. »

Historiquement, en l'absence de mesures destinées à assurer à la minorité une représentation et des pouvoirs au sein des conseils d'écoles publiques ou communes, les conseils séparés ou confessionnels ont formé les principaux bastions de l'enseignement dans la langue de la minorité. Ces conseils indépendants constituent pour la minorité des institutions qu'elle peut considérer comme les siennes avec tout ce que cela représente en termes de possibilités de travailler dans sa propre langue, de partager une culture, des intérêts et des points de vue communs, et de jouir de la plus grande mesure possible de représentation et de contrôle. Ces éléments ont une importance considérable lorsqu'il s'agit de fixer des priorités générales et de répondre aux besoins spéciaux de la minorité en matière d'éducation.

Dans certaines circonstances, un conseil scolaire francophone indépendant est nécessaire pour atteindre l'objet de l'art. 23. Toutefois, quand le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la minorité est relativement petit, la capacité d'un conseil indépendant d'atteindre cet objet peut s'en trouver réduite, de sorte qu'il peut y avoir lieu de recourir alors à d'autres méthodes qui permettent à la minorité de s'identifier avec l'école tout en ayant l'avantage de participer à un organisme plus grand grâce à une représentation et à un certain pouvoir exclusif au sein du conseil scolaire de la majorité. Dans une situation de ce genre, de tels moyens permettent de ne pas souffrir de l'isolement d'un district scolaire indépendant à l'égard des ressources matérielles dont dispose le district scolaire de la majorité et ils facilitent le partage des ressources avec le conseil de la majorité, ce qui peut être crucial pour les écoles plus petites de la minorité. On peut s'attendre à ce que, ayant une population étudiante plus importante, le conseil de la majorité ait plus facilement accès aux améliorations et aux nouvelles ressources en matière d'éducation. Lorsque le nombre d'élèves visés par l'art. 23 n'est pas suffisamment élevé, l'isolement complet des écoles de la minorité irait à l'encontre de l'objet de l'art. 23 parce que, à la longue, il contribuerait à la détérioration du statut du groupe linguistique minoritaire et des moyens dont il dispose en matière d'éducation. Les diplômés des écoles de la minorité seraient moins bien préparés (ce qui réduirait les possibilités de carrière de la minorité) et les élèves éventuels seraient peu disposés à fréquenter les écoles de la minorité linguistique.

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (vol. 2, ch. 10) a analysé ces questions et donné un certain nombre d'exemples des problèmes qui peuvent résulter de la reconnaissance d'une administration complètement séparée :

« 425. À l'échelon provincial, l'administration des écoles de la minorité doit être distincte mais non pas complètement séparée de celle des écoles de la majorité. [...] Mais la création d'un ministère pour les écoles de la minorité comporterait le grave danger de les enfermer dans un système isolé. [...] Des orientations différentes en matière de régionalisation, de programmes et de méthodes pourraient entraîner des écarts tels que les facilités d'accès à l'éducation et les normes pédagogiques ne soient pas les mêmes. [...] Le système des écoles majoritaires aurait [...] l'avantage que lui confère son importance numérique; il pourrait affecter plus de ressources à la planification et serait en meilleure posture pour l'essai ou l'adoption de nouvelles formules [...] » [...]

Le point le plus important à souligner est peut-être que la création de conseils scolaires complètement séparés n'est pas nécessairement le meilleur moyen d'atteindre l'objectif de l'art. 23. Ce qui est essentiel toutefois pour sa réalisation, c'est que le groupe linguistique minoritaire ait un contrôle sur les aspects de l'éducation qui concernent ou qui touchent sa langue et sa culture. On peut obtenir ce degré de contrôle, dans une large mesure, en garantissant la représentation de la minorité au sein d'un conseil scolaire mixte et en accordant à ses représentants un contrôle exclusif sur tous les aspects de l'éducation de la minorité qui concernent les questions d'ordre linguistique et culturel.

Pour ne donner qu'un seul exemple, le droit de lever des impôts (dont serait assorti l'établissement d'un district scolaire indépendant) n'est pas essentiel, à mon avis, au règlement des questions de sécurité linguistique et culturelle visées par l'art. 23. L'article 23 garantit que les écoles de la minorité recevront des fonds publics, mais il n'est pas nécessaire que ces fonds proviennent d'une assiette fiscale distincte pourvu qu'un financement adéquat soit par ailleurs garanti.

Il n'est pas possible de décrire exactement ce qui est nécessaire dans chaque cas pour assurer que le groupe linguistique minoritaire exerce un contrôle sur les aspects de l'enseignement dans sa langue qui concernent ou touchent sa langue et sa culture. Il serait irréaliste et vain d'imposer une forme précise de système d'éducation à une multitude de situations différentes qui existent dans tout le Canada. [...] À ce stade initial de l'évolution de la jurisprudence relative à l'art. 23, la réaction des tribunaux devrait consister à décrire en termes généraux les exigences posées. Il appartient aux pouvoirs publics de répondre à ces exigences générales. Lorsqu'il y a diverses façons de répondre aux exigences, les pouvoirs publics peuvent choisir le moyen de remplir leurs obligations. Dans certains cas, cette méthode peut amener d'autres li-

exactly ce qui est nécessaire dans chaque cas pour assurer que le groupe linguistique minoritaire exerce un contrôle sur les aspects de l'enseignement dans sa langue qui concernent ou touchent sa langue et sa culture. Il serait irréaliste et vain d'imposer une forme précise de système d'éducation à une multitude de situations différentes qui existent dans tout le Canada. [...] À ce stade initial de l'évolution de la jurisprudence relative à l'art. 23, la réaction des tribunaux devrait consister à décrire en termes généraux les exigences posées. Il appartient aux pouvoirs publics de répondre à ces exigences générales. Lorsqu'il y a diverses façons de répondre aux exigences, les pouvoirs publics peuvent choisir le moyen de remplir leurs obligations. Dans certains cas, cette méthode peut amener d'autres li-

Les minorités linguistiques ne peuvent pas être toujours certaines que la majorité tiendra compte de toutes leurs préoccupations linguistiques et culturelles

tiges pour déterminer si les exigences générales établies par la cour ont été appliquées. Je ne vois pas comment cela peut être évité car l'autre possibilité, celle d'une ordonnance détaillée et uniforme, comporte le risque réel d'imposer des solutions impraticables. L'article 23 est un nouveau genre de garantie juridique au Canada et exige donc de nouvelles réponses de la part des tribunaux.

À mon avis, le degré de gestion et de contrôle exigé par l'art. 23 de la Charte peut, selon le nombre d'élèves en cause, justifier l'existence d'un conseil scolaire indépendant. Toutefois lorsque les chiffres ne justifient pas ce niveau maximum de gestion et de contrôle, ils peuvent néanmoins être assez élevés pour exiger la représentation de la minorité linguistique au sein d'un conseil scolaire existant. Dans ce dernier cas :

(1) La représentation de la minorité linguistique au sein des conseils locaux ou des autres pouvoirs publics qui administrent l'instruction dans la langue de la minorité ou les établissements où elle est dispensée, devrait être garantie;

(2) Le nombre de représentants de la minorité linguistique au sein du conseil devrait être au moins proportionnel au nombre d'élèves de la minorité linguistique dans le district scolaire, c'est-à-dire au nombre d'élèves de la minorité linguistique qui relèvent du conseil;

(3) Les représentants de la minorité linguistique devraient avoir le pouvoir exclusif de prendre des décisions concernant l'instruction dans sa langue et les établissements où elle est dispensée, notamment :

La création de conseils scolaires complètement séparés n'est pas nécessairement le meilleur moyen d'atteindre l'objectif de l'art. 23

a) les dépenses de fonds prévus pour cette instruction et ces établissements;

b) la nomination et la direction des personnes chargées de l'administration de cette instruction et de ces établissements;

c) l'établissement de programmes scolaires;

d) le recrutement et l'affectation du personnel, notamment de professeurs;

e) la conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés aux élèves de la minorité linguistique.

Je crois qu'il va de soi que, dans les situations où le degré de gestion et de contrôle mentionné ci-dessus est justifié, la qualité de l'éducation donnée à la minorité devrait en principe être égale à celle de l'éducation dispensée à la majorité. Cette proposition découle directement de l'objet de l'art. 23. Cependant, il n'est pas nécessaire que la forme précise du système d'éducation fourni à la minorité soit identique à celle du système fourni à la majorité. Les situations différentes dans lesquelles se trouvent diverses écoles, de même que les exigences de l'enseignement dans la langue de la minorité rendent une telle exigence peu pratique et peu souhaitable. Il convient de souligner que les fonds affectés aux écoles de la minorité linguistique doivent être au moins équivalents, en proportion du nombre d'élèves, aux fonds affectés aux écoles de la majorité. Dans des circonstances particulières, les écoles de la minorité linguistique pourraient être justifiées de recevoir un montant supérieur, par élève, à celui versé aux écoles de la majorité. [...]

UN SOLEIL POUR VOS DIMANCHE...

BRUNCH

DE TOUT FEU TOUT FLAMME

DEJÉUNÉ CALIFORNIEN D'INSPIRATION ASIATIQUE

de 11.00 hrs à 15.00 hrs

LA CALIFORNIE

pour **21.95**

RÉSERVATION 495-35-85

400 LAURIER O

L'Institut d'administration publique du Canada

Groupe régional de Montréal

En collaboration avec **Le Devoir**

Déjeuner-réflexion

Le jeudi 22 mars 1990 à 7h45

Hôtel Méridien, Basilaire 2
Complexe Desjardins

PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS LE PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE EN ENVIRONNEMENT

Conférencier: **Dr Victor C. Goldbloom**
directeur général, Fonds de la recherche en santé du Québec

Membres de l'I.A.P.C. 10 \$ — Non-membres 15 \$

R.S.V.P. Ginette Guilbault à l'ENAP 522-3641

Le satellite espion américain se désintègre

WASHINGTON (AFP) — Le Pentagone a confirmé, hier soir, dans un bref communiqué la retombée sur Terre d'éléments provenant du lancement d'un satellite secret à la fin du mois dernier par la navette spatiale Atlantis.

Le département de la Défense a toutefois ajouté que la mission d'Atlantis « a atteint ses objectifs, dans le cadre d'un programme secret du département de la Défense », ce qui laisse penser qu'il ne s'agit pas d'une défaillance technique.

Les premières informations à ce propos avaient été fournies par l'agence soviétique Novosti, qui avait indiqué que quatre fragments s'étaient détachés d'un satellite espion américain mis en orbite par la navette spatiale Atlantis. Novosti avait précisé que ces fragments retomberaient dans le nord du territoire soviétique entre le 19 mars et le 10

avril. Dans son communiqué, le département de la Défense a ajouté s'attendre que « des éléments de matériel rentrent dans l'atmosphère », précisant qu'il pensait qu'il n'y avait pas de risques pour des vies humaines.

Selon diverses sources spécialisées le satellite lancé le 28 février dernier serait un engin de reconnaissance photographique et d'écoute des télécommunications baptisé AFP-731. Pesant plus de 16 tonnes, il serait équipé de caméras numériques de dernière génération représentant un net progrès par rapport à celles équipant les satellites-espions *Keyhole* utilisés aux États-Unis de 1975 à 1985.

Il serait également équipé de récepteurs radio fonctionnant sur un large éventail de fréquences, censés capter des signaux protégés allant des transmissions vidéo aux émis-

sions de micro-ondes, en passant par les communications téléphoniques. Toujours selon ces sources les services de renseignements américains

espéraient avec ce satellite évaluer les progrès effectués par l'URSS dans le domaine des communications codées.

Le syndicat fait un pas à la STCUM

Martin Pelchat

LE SYNDICAT des employés d'entretien de la STCUM accepte maintenant qu'un comité paritaire étudie les moyens de compenser par une productivité accrue la réduction de la semaine de travail. Mais cette réduction doit s'appliquer d'abord, disent ses représentants.

Le président du syndicat, Normand Lamoureux, affirme qu'il s'agit là d'une concession importante de la part du syndicat.

« Nous ne sommes pas prêts à laisser aller nos culottes pour qu'ils nous donnent la réduction de la semaine de travail », dit-il.

La question des horaires de travail dans les garages étant à toutes fins utiles réglée, les négociateurs s'attaqueront lundi à cette nouvelle proposition.

Dans un communiqué rendu public en fin de journée hier, la STCUM soutient que l'acceptation par le syndicat du principe du gain de productivité constitue « un élément important en vue d'en arriver à un règlement ».

Mais la mise en oeuvre immédiate de la réduction de la semaine de travail de 40 à 37,5 heures demeure un important obstacle. Le syndicat maintient par ailleurs sa demande

d'une pleine indexation des salaires.

« La société ne peut donner de chèque en blanc d'autant plus qu'elle n'a pas les argents nécessaires », note Louise Baillargeon, porte-parole.

Le président du Comité exécutif de la CUM, Michel Hamelin, est plus explicite.

« Le passé étant garant de l'avenir, dit-il, nous avons plus confiance en notre formule que la leur. Si on ne s'entend pas sur les moyens de récupérer les 215 000 heures qu'il nous manquera, comment leur enlever la réduction de la semaine de travail ? », demande-t-il.

Le syndicat se dit prêt à une autre concession quant à la prime de nuit. Plutôt que de réclamer qu'elle s'applique à tous les travailleurs, le syndicat ne l'exige plus que pour les cantonniers du métro. À condition toutefois qu'un comité étudie l'ensemble des problèmes des travailleurs de nuit, dit M. Lamoureux.

D'autre part, selon la nouvelle proposition déposée jeudi, le syndicat accepte que soit mise en oeuvre la réorganisation.

Une garantie devra cependant être ajoutée à la convention collective afin d'assurer le respect de l'accréditation syndicale et des clauses de cette convention, et confirmant qu'aucune mise à pied ne sera effectuée.

La CEQ veut régler comme l'a fait la CSN

Caroline Montpetit

LA CENTRALE de l'Enseignement du Québec (CEQ) somme les représentants du gouvernement de revenir s'asseoir aux tables de négociations dès lundi pour régler avec elle le litige entourant les frais d'arbitrage en cas de grief.

Elle demande d'ailleurs que cette question soit entendue par le ministre de l'Éducation Claude Ryan lui-même, comme l'ont été les clauses touchant les conditions de travail autour desquelles les négociations sont maintenant presque terminées.

Lorraine Pagé, la présidente de la Centrale, réagissait ainsi hier à l'entente de principe survenue jeudi entre les représentants de 125 000 syndiqués CSN du secteur public et le Conseil du Trésor.

« Alors que les professionnels de la santé ont réussi à préserver le statut quo sur le financement par le gouvernement des frais d'arbitrage, les syndiqués de l'enseignement se font servir un ultimatum pour forcer l'acceptation du partage du salaire du juge-arbitre », a-t-elle affirmé.

Selon Mme Pagé, les représentants de la partie patronale ne se sont pas présentés aux tables sectorielles de négociations depuis un mois, précisément à cause de cette mésentente sur les frais d'arbitrage.

C'est ce qui bloque la conclusion d'ententes de principe à sept des dix tables sectorielles, où les négociations sont déjà très avan-

cées.

La moitié des griefs présentés par les syndiqués de l'éducation se règlent actuellement à l'aide de deux assesseurs, payés respectivement par chacune des parties. Les assesseurs conseillent le juge-arbitre dans le cas des griefs touchant les tâches, les congédiements, la sécurité d'emploi, et les questions soulevées par une nouvelle convention collective. Selon la CEQ, les règlements qui s'effectuent à l'aide d'assesseurs sont plus fouillés que ceux entendus par arbitre seul et évitent la répétition de griefs en prenant valeur de jurisprudence.

Le gouvernement demande à la CEQ de réduire la liste des situations où les griefs se règlent à l'aide d'assesseurs, et de partager le salaire du juge-arbitre si un grief ne figurant pas sur cette liste se présente et requiert l'assistance d'assesseurs.

« Nous acceptons de diminuer le nombre de griefs entendus devant assesseurs, et nous voulons négocier la liste des situations dans lesquelles nous utilisons ces gens. Mais nous n'accepterons en aucun cas de partager le salaire du juge-arbitre », explique Mme Pagé.

Trois des dix tables sectorielles des syndiqués CEQ de la fonction publique ont terminé leurs négociations depuis déjà deux mois.

La CEQ entend poursuivre ses moyens de pression et manifester auprès des gouvernements au cours de la prochaine semaine pour faire avancer le dossier.

Le coronar statuera en juin sur la mort du bébé né sous les soins d'une sage-femme

d'après la Presse Canadienne

Le coronar Anne-Marie David a indiqué, hier, que son rapport sera vraisemblablement rendu public en juin prochain sur le cas d'une certaine Isabelle Brabant, sage-femme et principal témoin à l'enquête relative à la mort d'un bébé né à domicile sous ses soins en novembre 1988.

La sage-femme Brabant a dit espérer que cette enquête du coronar aura fait ressortir la nécessité d'établir des règles pour la reconnaissance des sages-femmes et l'accouchement à la maison.

« L'enquête a été faite dans un moment où la pratique des sages-femmes et l'accouchement à la maison ne sont pas reconnus », a-t-elle dit.

« J'espère que ça va donner envie d'établir des règles de pratique qui permettront de comparer ce que la sage-femme fait à ce qu'elle doit faire », a-t-elle ajouté.

On sait que le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, doit déposer d'ici la fin du mois un projet de loi devant régir l'intervention des sages-femmes dans certains hôpitaux, à des fins expérimentales.

Dans sa plaidoirie finale hier, l'avocat de la sage-femme, Robert Dury, a argué qu'il fallait changer le contexte social où les sages-femmes et les médecins sont « dans deux couloirs étanches ».

Me Dury a dit souhaiter « un rapprochement, une coordination » de façon à faire reculer la résistance observée à l'égard des sages-femmes, résistance qu'aurait manifestée dans ce cas-ci le médecin appelé au domicile où se déroulait l'accouchement et la mère de la femme qui accouchait qui souhaitait le transfert à l'hôpital.

Au cours de la longue enquête des témoins ont dit que Mme Brabant avait fait attendre dans le couloir le médecin mandaté d'urgence devant les difficultés respiratoires du bébé. Les médecins qui ont reçu l'enfant d'abord à l'hôpital de Joliette puis à Sainte-Justine à Montréal ont établi que le nouveau-né avait succombé à un manque d'oxygène.

Une autre enquête du coronar doit débiter sous peu dans le cas d'un bébé mort à sa naissance à domicile sous les soins de deux sages-femmes.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Ottawa

l'alcool. Rien n'empêche que c'est là la seule mesure du programme qui requerra l'approbation du Parlement pour être mise en vigueur.

Soumise au public pour fins de discussions pour 90 jours, la stratégie fédérale serait assortie par des mesures législatives seulement à l'autonomie.

Mais c'est un ballon d'essai qu'aussi bien les syndicats que le NPD et la Commission des droits de la personne ont entrepris de crever. « Ne vous y trompez pas, lance Nancy Rich du congrès du travail du Canada, le gouvernement fédéral tente ainsi de faire entrer dans les

moeurs le dépistage obligatoire des drogues et il se sert de travailleurs qui prennent des remèdes contre la toux pour le justifier.

« L'exactitude de ces tests est loin d'être prouvée », ajoute le critique néo-démocrate Lyle Kristiansen qui s'inquiète, tout comme la Commission des droits de la personne des conséquences pour les libertés civiles d'une telle pratique.

Les mesures législatives qu'envisage le gouvernement prévoient le dépistage obligatoire aussi bien dans des circonstances précises, à la suite d'un accident ou pour étayer les soupçons d'un superviseur par exemple, que dans le cadre d'un programme d'examen au hasard.

Le ministre Doug Lewis prédit qu'elles passeront le test des tribunaux, ces derniers ayant déjà sanctionné des programmes comme RIDE, qui servent à débusquer les automobilistes qui conduisent en état d'ébriété.

En plus d'instaurer le dépistage des drogues et de réduire au minimum le droit à la consommation

d'alcool, le gouvernement se propose de mettre en place de meilleurs régimes d'aide aux employés et d'encourager leurs superviseurs à une vigilance plus avertie.

◆ Gorbatchev

qu'hier soir de cette interview. M. Landsbergis a ajouté que personne n'avait le droit de déclarer nul le vote du parlement lituanien, que la Lituanie ne devait pas réagir et continuer dans sa voie, ajoute la dépêche de l'agence soviétique.

« Ce n'est pas un problème qu'ils ne nous reconnaissent pas. Le temps viendra où ils nous reconnaîtront », a déclaré M. Landsbergis, qui est aussi président du Sajudis, le principal mouvement nationaliste lituanien.

M. Algirdas Brazauskas, le premier secrétaire du Parti communiste lituanien indépendant, est également apparu à la télévision lituanienne à côté de M. Landsbergis, pour souligner qu'il ne fallait pas remettre en cause le vote de dimanche, alors qu'il avait lui-même perdu au profit du dirigeant du Sajudis.

Hier, le préidium du parlement lituanien a adopté plusieurs mesures pour concrétiser cette proclamation d'indépendance. Il a notamment été décidé de créer 37 postes frontalières, pour limiter « les exportations incontrôlées de biens », a annoncé TASS.

Le principal journal local a été rebaptisé. *Sovietikaya Litva* (« Lituanie Soviétique ») s'appellera désormais *Ekho Litvy* (« L'Écho de Lituanie »).

Aujourd'hui, le Parlement doit voter sur la composition d'une délégation chargée des discussions avec l'URSS, a annoncé par ailleurs la télévision à Vilnius.

M. Gorbatchev a déclaré jeudi soir lors d'une conférence de presse qu'il était disposé à avoir « un dialogue » avec les Lituanais, mais pas à mener des pourparlers proprement dits.

Par ailleurs, le Comité central du Parti communiste soviétique a convoqué pour le 2 juillet prochain un Congrès extraordinaire sur la réforme en profondeur du PC, a annoncé Vadim Medvedev, membre du Bureau politique.

Au cours d'une conférence de presse, Medvedev a précisé que le Congrès extraordinaire aurait pour tâche d'adopter de nouveaux statuts du PC.

Le Comité central a également décidé que les communistes de Russie se réuniraient avant le Congrès pour examiner la possibilité de créer un Parti communiste de Russie.

À la différence des autres républiques soviétiques, la Russie ne possède pas de PC autonome doté d'un Comité central.

Georgy Razumovski a pour sa part annoncé que les propositions de candidatures des délégués à ce qui sera le 28e congrès du PC soviétique, seraient présentées par les organisations militantes de base.

L'élection des délégués se déroulera ensuite selon plusieurs méthodes, mais la plupart seront élus lors de scrutins à bulletin secret et à plusieurs candidats dans des circonscriptions qui vont être créées dans tout le pays, a-t-il ajouté.

Ce députe de scrutin a été réclamé par les députés radicaux partisans d'une réforme en profondeur du PC. Les délégués aux congrès étaient jusqu'à présent choisis par l'appareil du parti en fonction de leur fidélité à la ligne officielle.

◆ Des rumeurs

de l'Est devant 25 000 partisans à Berlin-Est, critiquant « l'invasion des hommes politiques ouest-allemands et de leur argent » dans la campagne électorale.

Lors d'un ultime meeting sur l'Alexanderplatz, au coeur de la capitale de la RDA, l'avocat a salué « les camarades et ceux qui pensent autrement », pour leur assurer qu'un PDS réellement renoué sera la voix de la gauche dans la future chambre

du peuple.

À la foule qui agitait des centaines de drapeaux de la RDA, portant le marteau et le compas, M. Gysi a énuméré les droits menacés par la volonté des hommes politiques conservateurs de RFA d'utiliser pour la réunification l'article 23 de leur constitution, prévoyant le rattachement à la RFA et à ses lois.

« Qu'advient-il de nos droits à la terre, au logement, de notre droit au travail, de notre législation sur les loyers, de notre législation syndicale, du droit à l'interruption de grossesse ? », s'est-il écrié, fortement acclamé.

« Nous voulons une Allemagne juste, sociale, écologique, et surtout démilitarisée », a ajouté M. Gysi.

Au dessus de la tribune, entourée d'un efficace service d'ordre, une longue banderole proclamait « la gauche est là où le coeur bat ».

M. Gysi a estimé qu'un PDS fort au futur parlement est-allemand permettrait d'ancrer à gauche le Parti social-démocrate, favori aux élections de demain.

Le chancelier Helmut Kohl a été souvent sifflé. Le président du PDS l'a accusé d'avoir traité de « populace » ceux qui arboraient, lors d'une manifestation, des drapeaux de la RDA. « N'achetez pas de choux (« kohl » en allemand) quand il y a des légumes plus nobles », proclamait une pancarte.

M. Gysi a déclaré que le changement de l'ancien parti communiste SED, devenu PDS, était « irréversible ». Il a regretté ceux qui l'ont quitté « sous le coup de l'émotion », mais a affirmé qu'un autre groupe était parti, « qu'on ne regrette pas ». Certains d'entre eux, a-t-il dit habilement, sont allés rejoindre l'Union sociale Allemande (DSU) du pasteur Hans-Wilhelm Ebeling. M. Gysi prenait ainsi un argument du SPD qui avait affirmé que la très conservatrice DSU était infiltrée par des anciens du SED.

Auparavant, après l'intervention d'un handicapé candidat du PDS, Ilia Seifert, qui a appelé à défendre le droit au travail, l'écrivain Walter Janka, un communiste incarcéré sous Hitler et sous le régime stalinien de Walter Ulbricht, a appelé le SPD à « l'unité contre les droites ».

Une jeune femme, Yvonne Kaufmann, candidate du PDS, a affirmé : « Nous n'avons rien contre la présence du DM dans notre porte-monnaie, mais nous ne voulons pas nous dire : avons-nous étudié, travaillé toute notre vie en vain ? ».

◆ Parizeau

mais caché depuis deux ans où on veut aller et ce qu'on veut faire. Mais je ne veux surtout pas m'engager à l'avance que je ne ferais pas une deuxième élection avant d'avoir tenu un référendum. Il faut apprendre des leçons de l'histoire. »

Au cours de cette longue causerie, que les hommes d'affaires ont vivement appréciée, le professeur Parizeau n'a pas parlé que de souveraineté. Reprenant l'essentiel des arguments servis dans son entrevue au journal « Les Affaires », il s'est appliqué à démontrer que le fédéralisme n'est pas rentable et qu'Ottawa retourne moins d'argent au Québec que le total des impôts et des taxes qu'il y prélève. D'après les données de Statistiques-Canada, Ottawa a réalisé un surplus de 1,3 milliard\$ en 1988, de 1,1 milliard\$ en 1987 et de 350 millions \$ en 1986.

Enfin, le président du PQ a fait valoir qu'Ottawa aurait grand intérêt à consentir au maintien d'une monnaie commune avec un Québec souverain. Et que, comme il faut accepter le pire comme le mieux du partage d'un héritage, un Québec souverain devra assumer sa part de la dette fédérale qui se situe présentement à quelque 380 milliards\$. Fardeau dont la lourdeur pourrait être compensée par le partage des actifs du fédéral au Québec.

◆ Québec

ciaux et fédéraux se sont déjà entendus. Il avoue que la Saskatchewan prêterait une oreille sympathique à Mme Frula-Hébert mais cela ne changera en rien la décision de Régina de signer une entente avec Ottawa sur les télécommunications.

M. Smith estime qu'il y a une grande différence dans les objectifs recherchés par le Québec et la Saskatchewan sur la question des télécommunications. Alors que Régina en fait une affaire purement économique, dit-il, le Québec poursuit des objectifs culturels.

C'est un dur coup, sinon fatal pour les demandes du Québec dans le domaine des télécommunications. Pour espérer convaincre Ottawa de ne pas imposer sa politique des télécommunications, Québec se devait d'obtenir l'appui des provinces de l'Ouest.

Un jugement de la Cour suprême du Canada en août dernier confirmait la compétence fédérale sur les compagnies de téléphone qui sont la propriété des provinces. C'est le cas de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Mais la Cour suprême statuait en même temps que ces provinces pouvaient soustraire leur compagnie de téléphone à la réglementation fédérale puisqu'elles avaient le statut de société de la Couronne. Profitant de ce jugement, Ottawa déposait en octobre un projet de loi qui retirait ce statut des compagnies provinciales et assurait la compétence totale du gouvernement central sur elles.

Les provinces de l'Ouest s'insurgent alors contre cette décision mais Ottawa négocia rapidement un protocole d'entente qui, tout en reconnaissant les particularités régionales de ces compagnies de téléphone, maintenait le contrôle total d'Ottawa dans ce domaine. Il n'y aurait qu'une seule politique des télécommunications, régie par un seul organisme réglementaire, le CRTC. Et c'est ce protocole d'entente qu'approuvent maintenant les provinces de l'Ouest.

Le Québec, qui revendique depuis des années un pouvoir plus grand dans le domaine des télécommunications, espérait que cette conjoncture favoriserait la création d'un front commun des provinces qui permettrait de satisfaire les demandes depuis longtemps exprimées. Mais cela semble maintenant trop tard et on voit mal les résultats concrets qui peuvent émaner du voyage de la ministre québécoise dans l'Ouest.

17 mars

par la PC et l'AP

1989: Beyrouth: Une voiture piégée explose: 12 morts.

1988: Jacques Parizeau est proclamé président du Parti québécois.

1986: une bombe explose à bord d'un train TGV Paris-Lyon: dix blessés.

1973: un officier de l'armée de l'air cambodienne dérobe un avion et attaque le palais présidentiel de Phnom-Penh: le maréchal Lon Nol, chef de l'Etat, est indemne, mais une vingtaine de personnes sont tuées.

1969: Golda Meir devient chef du gouvernement israélien.

1955: une violente émeute éclate au Forum de Montréal à la suite de la suspension de Maurice Richard.

1948: la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg signent à Bruxelles un traité de coopération économique, sociale et militaire d'une durée de 50 ans.

1909: un accident de train fait quatre morts et 11 blessés à la gare Windsor à Montréal.

Ils sont nés un 17 mars: Mme Roland de la Platière (Manon Philpion), épouse du ministre de l'Intérieur ami des Girondins, qui exerça une grande influence politique avant de périr sur l'échafaud (1754-1793); le danseur Rudolph Nouriev (1938).

WEEK-END

SAMEDI

Aujourd'hui à 13 h 30, présentation du film *Bye bye chaperon rouge*, à l'école Sainte-Claire, 805 Gardenville à Longueuil et à 14 h à l'école Marie-Victorin, 2190 Limoges à Longueuil. 646-8666.

La Ligue des droits et libertés organise trois ateliers sur la discrimination raciale, la discrimination contre les femmes et contre les autochtones, aujourd'hui à 13 h, à l'UQAM, Pavillon Hubert Aquin, Salle A-2805. Entrée gratuite. 527-8551.

« Un monde de rêves » organise un casino de Saint-Patrick au Château Champlain, salle de baïe, ce soir de 20 h à 2 h. Encan à minuit. Tous les fonds sont versés pour les enfants atteints de maladies chroniques, critiques ou en phase terminale. Billets 10 \$. Rens.: 843-7254.

Forum Lutte ouvrière vous invite à une conférence sur le thème : *Nouvelles attaques contre les droits des francophones*, ce soir à 19 h 30, à la Librairie Pathfinder, 6566, boul. St-Laurent à Montréal. 273-2503.

Une veillée des danses traditionnelles québécoises vous est proposée par la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise, ce soir à 20 h 30, sur le thème *Danses de la Rive Sud de Québec* au 4805 rue Christophe-Colomb à Montréal. 598-8295.

Dans le cadre de la « Grande Bouffée-Minuit », le Centre de ressourcement Laval vous invite à une Soirée napolitaine, le samedi 24 mars à 20 h 30, au sous-sol de l'église Bon Pasteur, 400 rue Laurier à Laval-des-Rapides. Réserv.: 668-3670.

L'Association des orchestres de jeunes du Québec inc. tiendra son troisième colloque bisannuel, les 17 et 18 mars, à l'Hôtel Relax de Laval, 2900, boul. Le Carrefour. 467-1887.

Le Centre Christus, centre de spiritualité chrétienne, vous invite, le samedi 24 mars de 10 h à 16 h 15, à une récolte pour le carême intitulée : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?*, au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Neiges, angle Chemin de la Côte-des-Neiges et Lacombe. 737-7201.

Le Centre culturel de l'Ordre de la

Rose-Croix vous invite à une conférence intitulée : *L'Androgyne et le cheminement intérieur*, ce soir à 20 h, à la Bibliothèque nationale, 1700 St-Denis à Montréal. 495-3074.

Le Club des diplômés universitaires, organisme à but non lucratif pour célibataires, organise un « Happy Hour » tous les mercredis à 17 h 30 au piano bar du Holiday Inn Crowne Plaza, 420 Sherbrooke ouest à Montréal. Party à l'ébrièrie La Coulee à St-Paul d'Abbotsford. Réservations dès maintenant. 337-1672.

DIMANCHE

Le CMRI vous invite à une conférence sur *Les religions et identités culturelles dans une société pluraliste*, le mardi 20 mars à 17 h 30 à l'UQAM, Foyer Alfred Laliberté. Réserv.: 487-7560.

Aujourd'hui à 11 h, à l'église Saint-Patrick, 460, boul. René-Lévesque ouest, le cardinal Paul Grégoire, archevêque de Montréal, présidera la solennité de la fête de Saint-Patrick, patron des catholiques irlandais. 866-7379.

Jass inc., organisme à but non lucratif, organise du ski de fond et de raquette chez Gailleur à St-Jérôme, le dimanche 25 mars. Rendez-vous au métro Crémazie (nord) à 9 h 30. Rens.: 388-8727.

L'Association nationale des Canadiens d'origine indienne fête le 10e anniversaire de sa fondation. Plusieurs activités sont prévues pour cette occasion : le samedi 17 mars, Festival culinaire indien et la soirée culturelle; le dimanche 18 mars, symposium; le samedi 24 mars, le banquet et la remise des prix d'excellence. 845-3722.

L'association des familles Gagnon et Belzile inc. organise un grand rassemblement pour célébrer le 35e anniversaire de l'établissement des frères Mathurin, Pierre et Jean Gagnon sur leurs terres de Château-Richer. Cette fête aura lieu les 10, 11 et 12 août à l'hôtel Château Mont-Sainte-Anne. (418) 658-2900.

Aujourd'hui à 14 h, le Cercle des amis de la littérature vous convie à une rencontre avec Mme Marthe Faribault-Beauregard, historienne et généalogiste, à l'auditorium de la Maison de la culture de la Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges. Entrée libre. 733-0754.

UN DON A CARE CANADA POUR UNE MEILLEURE ALIMENTATION

CARE Canada
1312 Bank, Ottawa K1S 5H7

